

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)

ISBN de ce PDF : 979-10-231-4800-8

« Messieurs de Bordeaux m'esleurent maire de leur ville » : Montaigne, administrateur humaniste · Philippe Desan



Le premier humanisme donne souvent une vision idéale de la cité parce qu'il promeut des valeurs qui seraient à la fois partagées dans la plupart des grandes villes européennes et déclinées de manières particularisées. Il est aussi des espaces, telle la péninsule italienne, où la réflexion humaniste est de suite mobilisée au service des pouvoirs en compétition. L'engagement dans la cité est double : construire un paradigme d'unité sociale et servir une cité singulière. Mais plusieurs questions doivent être posées : le paradigme n'est-il pas de façon sous-jacente porteur de contradictions et de conflits ? Les modèles humanistes ne seraient-ils pas aussi divers que les cités politiques qui les voient naître et opérer ? Les problèmes religieux, sociaux, économiques, avec les ruptures de l'unanimité qui les accompagnent, ne portent-ils pas à la décomposition de l'idéal humaniste en de multiples expérimentations ? La cité du XVI^e siècle demeure-t-elle une cité travaillée par le paradigme humaniste ou ce paradigme n'est-il pas l'objet, par les humanistes eux-mêmes, d'un travail empirique et d'une remise en cause critique ? Les tensions latentes du premier humanisme ne deviennent-elles pas alors les instrument mêmes des conflits en œuvre ? C'est ce jeu évolutif de convergence et d'antagonisme entre la cité humaniste et la cité politique que ce livre se propose d'examiner à l'échelle de l'Europe.

Illustration : Guglielmo Giraldi (fl. 1445-1489), enluminure pour les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, Milan, Biblioteca Ambrosiana, Ms. S.P. 10/28, fol. 90v © 2014. Veneranda Biblioteca Ambrosiana/DeAgostini Picture Library/Scala, Florence

CITÉS HUMANISTES,
CITÉS POLITIQUES
(1400-1600)

Dernières parutions

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes,
cités politiques
(1400-1600)



Ouvrage publié avec le concours du FIR de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et de l'université de Chicago à Paris
en association avec l'axe 3 du Labex EHNE
« L'humanisme européen ou la construction d'une Europe "pour soi",
entre affirmation et crise identitaires ».



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-927-1
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

Maquette et réalisation : Compo Méca (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris)
© Sorbonne Université Presses, 2025

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

DEUXIÈME PARTIE

L'humaniste dans la cité

« MESSIEURS DE BORDEAUX
M'ESLEURENT MAIRE DE LEUR VILLE » :
MONTAIGNE, ADMINISTRATEUR HUMANISTE

Philippe Desan

Messieurs de Bordeaux m'esleurent maire de leur ville, estant esloigné de France et encore plus esloigné d'un tel pensement. Je m'en excusay, mais on m'aprint que j'avois tort, le commandement du Roy aussi s'y interposant.

Michel de Montaigne, *Les Essais*, III, 10, p. 1005¹

C'est durant son voyage en Italie – le 1^{er} août 1581 – que Michel de Montaigne fut élu maire de Bordeaux, apparemment contre son gré. Il reçut la nouvelle le 7 septembre alors qu'il séjournait aux bains de la Villa : « dans la même matinée, on m'apporta, par la voie de Rome, des lettres de M. de Tausin, écrites de Bordeaux le 2 août, par lesquelles il m'apprenoit que, le jour précédent, j'avais été élu d'un consentement unanime Maire de Bordeaux, et il m'invitoit à accepter cet emploi pour l'amour de ma Patrie² ». Montaigne ne quitta les thermes que le 12 septembre pour Lucques, où il assista à la fête de Sainte-Croix et à la cérémonie du changement des Gonfaloniers de la ville, avant de reprendre la route pour Rome huit jours plus tard. Ce n'est que le 1^{er} octobre, lorsqu'il arriva dans la ville éternelle, qu'il prit connaissance de la lettre des jurats de Bordeaux qui l'informait de son élection et le pria avec insistance de rejoindre la cité au plus vite. Loin d'être enthousiasmé par cette nouvelle, Montaigne ne se pressa guère de rentrer en France. Il préféra visiter les thermes de Dioclétien à Monte Cavallo et, deux jours plus tard, à l'invitation de Paul de Foix, depuis peu ambassadeur de France à Rome, alla voir dans la banlieue de Rome les meubles et autres objets de curiosité ayant appartenu au cardinal Ursino. Sur le chemin du retour, à Marignan, il allongea son voyage de dix milles pour voir Pavie. Bref,

1 Pour *Les Essais*, nous donnons dans le texte les références de l'édition parue aux Presses universitaires de France : Montaigne, *Les Essais*, éd. Pierre Villey et Verdun L. Saulnier, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1992.

2 Michel de Montaigne, *Journal de voyage*, édition établie et annotée par François Rigolot, Paris, PUF, 1992, p. 275-276.

le maire fait du tourisme et la cité bordelaise peut attendre. Le service municipal semble bien loin de ses préoccupations du moment.

Comme l'indique Montaigne dans ses *Ephémérides* de Beuther, ce n'est que trois mois plus tard qu'il retrouva son château, après une absence de dix-sept mois et huit jours. Le maire ne s'était donc pas pressé pour prendre ses fonctions et l'on ne manqua pas de le rappeler à l'ordre. Une lettre comminatoire de Henri III, datée du 25 novembre, attendait Montaigne à son retour. Assez irrité de ce retard, le roi le morigène ouvertement et lui ordonne d'assumer sa fonction municipale « sans délai ni excuse » :

Monsieur de Montaigne, pour ce que j'ai en estime grande votre fidélité et zélé dévotion à mon service, ce m'a été plaisir d'entendre que vous ayez été élu major de ma ville de Bordeaux, ayant eu très agréable et confirmé ladite élection et d'autant plus volontiers qu'elle a été faite sans brigue et en votre lointaine absence. A l'occasion de quoi mon intention est, et vous ordonne et enjoins bien expressément, que sans délai ni excuse reveniez au plutôt que la présente vous sera rendue faire le dû et service de la charge où vous avez été si légitimement appelé. Et vous ferez chose qui me sera très agréable, et le contraire me déplairait grandement³.

Il est toujours bon de se faire prier et il n'est pas rare pour un homme politique de refuser une charge proposée par le roi. Henri de Mesmes était par exemple assez fier de s'être fait commander par deux fois de rejoindre le Conseil du roi⁴. Certes, Montaigne ne peut refuser de servir Henri III car cette lettre est un ordre, mais il exprime sa réticence en traînant les pieds et en se faisant attendre. C'est avec quatre mois de retard que le maire « élu » prête finalement serment en l'église Saint-André à Bordeaux. Montaigne jure sur les évangiles et les reliques, en présence du peuple, qu'il « entretiendra les coutumes, usages, statuts, privileges, & libertez de ladite ville & commune d'icelle⁵ ». À peine est-il investi de ses fonctions qu'il est déjà de retour sur ses terres. Il continue de prendre sa tâche à la légère et ne semble pas pressé de se mettre au travail en ce début d'année 1582. Alors qu'il met la dernière main à une nouvelle édition de ses *Essais*, Montaigne réside principalement en son château et se montre peu à

3 Cette lettre, découverte par Jean Alexandre Buchon aux archives de Bordeaux, a été publiée pour la première fois en 1841 dans sa notice sur la *Chronique des comtes de Foix en langue béarnaise (Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, Le Panthéon littéraire, 1841). Elle a été reproduite dans le livre de Paul Bonnefon, *Montaigne et ses amis. La Boétie, Charron, Mlle de Gournay*, Paris, A. Colin, 1898, 2 vol., t. II, p. 45-46.

4 Henri de Mesmes, *Mémoires inédits*, Paris, E. Leroux, 1886, p. 185-186.

5 *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux. Esquels sont contenues les Ordonnances requises pour la police de ladite ville, & de tous les estats & maistrises d'icelle*, Bordeaux, S. Millanges, 1612, p. 5.

Bordeaux. Il assure le service minimum et les jurats de la ville ne manquent pas de lui reprocher ses absences répétées et son dilettantisme. La première lettre que nous avons de Montaigne en qualité de maire vise précisément à excuser une absence, une de plus. Cette missive, datée du 21 mai 1582, est adressée aux jurats de Bordeaux : « je vous supplie excuser encore pour quelque temps mon absence, que j'accourcirai sans doute, autant que la presse de mes affaires le pourra permettre. J'espère que ce sera peu. Cependant vous me tiendrez, s'il vous plaît, en votre bonne grâce et me commanderez, si l'occasion se présente, de m'employer pour le service public⁶ ». Le ton de ce courrier est suffisamment explicite : Montaigne prétend régler quelques affaires privées, familiales, voire éditoriales. Il n'est pas question de commencer à administrer la ville avant d'avoir remis de l'ordre dans sa propre maison.

La carrière publique de Montaigne en Aquitaine débute donc officiellement en 1581, mais cette carrière met fin à d'autres ambitions tout autant politiques. En effet, l'élection à la mairie de Bordeaux en 1581 ne correspond pas aux attentes de Montaigne à cette époque ; elle résulte plutôt d'une stratégie politique élaborée par ceux qui facilitèrent son ascension rapide, dans l'entourage de Henri III mais aussi à la cour du Béarnais. N'oublions pas que, depuis 1577, Montaigne est membre des deux chambres. La décision de le faire « élire » à la mairie de Bordeaux (il fut en fait nommé alors qu'il n'était pas candidat, et en son absence) fut très certainement prise lors des entretiens du Fleix en Périgord, et cela dès novembre 1580, c'est-à-dire un peu moins de trois mois après son départ pour l'Allemagne et l'Italie (il quitta le siège de La Fère le 6 septembre). Il est probable que Montaigne dut son élection au marquis de Trans qui l'avait parrainé et présenté à la cour. L'hôte du château de Fleix n'était autre que l'éminent voisin de Montaigne, Germain-Gaston de Foix, celui qui avait remis à Montaigne, presque dix ans plus tôt, au nom de Charles IX, le collier de l'ordre de Saint-Michel.

De retour sur ses terres, Montaigne ne manqua pas de prendre conscience du rôle qu'on lui demandait de jouer sur l'échiquier politique de la région. Flatté mais non enthousiasmé, il entra dans la vie publique avec hésitation, invoquant dans un premier temps la nécessité de régler des affaires privées. Certes, un séjour aussi long à l'étranger demandait certainement une attention particulière à l'économie de sa maison (fermages, métayages, règlement d'arriérés, etc.), mais, après avoir tardé à rentrer d'Italie, cette absence de six mois (de décembre 1581 à la fin mai 1582) au début de son premier

⁶ Alain Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 670, lettre de Montaigne aux jurats, 21 mai 1583.

mandat comme maire de Bordeaux est principalement due à la préparation de la seconde édition de ses *Essais* chez Simon Millanges.

L'élection à la mairie de Bordeaux projeta soudainement Montaigne sur l'avant-scène politique et religieuse qui opposait Henri III au roi de Navarre en Aquitaine. Les premiers *Essais* de 1580 prenaient tout à coup une dimension publique. L'éditeur Simon Millanges comprit bien tout le profit qu'il pourrait tirer de cette visibilité nouvelle acquise par un de ses auteurs. Si les *Essais* de 1580 étaient destinés à un public restreint et singulier (parents, amis, mais aussi le roi⁷), ceux de 1582 pourraient toucher un public plus large. Montaigne produisit donc hâtivement une nouvelle édition à moindres frais, c'est-à-dire en corrigeant les coquilles du texte de 1580 et en saupoudrant son texte de quelques références italianisantes. Il faut aussi envisager la façon dont la réédition des *Essais* en 1582 a pu jouer un rôle important dans la présentation du maire, non seulement à ses administrés mais aussi, et surtout, à la noblesse bordelaise. En effet, son élection à la mairie oblige Montaigne à soigner son image politique. C'est donc comme document politique, plutôt que comme œuvre littéraire, qu'il convient d'aborder la seconde édition des *Essais* publiée en 1582, juste après l'élection à la mairie de Bordeaux.

158

Ce n'est qu'au lendemain de la publication des *Essais* de 1582, à la fin de l'été, que Montaigne se familiarisa finalement avec les dossiers de la ville. Nous sommes au milieu de son premier mandat puisque la charge de maire ne durait alors que deux ans. Montaigne ne possède aucune expérience de gestionnaire – bien qu'il ait réussi à accroître son patrimoine familial depuis le décès de son père – et va devoir affronter les divers groupes de pression qui se déchirent pour contrôler la ville. Les archives municipales de Bordeaux ne contiennent aujourd'hui plus de documents suffisants pour évaluer le travail exact de Montaigne à la mairie. Les registres de la jurade pour cette époque manquent également et nous devons donc procéder par recoupements. Il est difficile de se faire une idée précise sur la gouvernance du maire. On sait que Montaigne reçut des instructions précises du roi et de Jacques de Goyon, maréchal de Matignon, le lieutenant général du roi en Guyenne. Le rôle principal de Montaigne – du moins pour le roi qui l'a fait « élire » – est d'informer le maréchal de Matignon de ce qui se passe à Bordeaux, ville toujours suspecte aux yeux du pouvoir royal. Il assume pleinement sa responsabilité d'observateur politique. Ainsi, le 30 octobre 1582, Montaigne écrit à Matignon qu'il n'est rien survenu « de nouveau » en la ville. Deux années plus tard, alors que le second terme de son

7 Philippe Desan, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », dans Bruno Roger-Vasselin (dir.), *Montaigne et l'intelligence du monde moderne. Essais, livre I*, Paris, PUF/CNED, 2010, p. 25-40.

mandat arrive à expiration quelques mois plus tard, il continue fidèlement de faire ses rapports à Matignon : « le reste du pays demeure en repos et n'y a rien qui bouge⁸ ».

Promu maréchal de France en 1579, Matignon fut envoyé en Guyenne après la paix de Fleix pour remplacer Arnaud de Gontaud, baron de Biron, maréchal de France et lieutenant gouverneur de Guyenne qui ne faisait plus l'unanimité dans la région. Brantôme dira de Matignon qu'il « battoit froid d'autant que l'autre [Biron] battoit chaud⁹ ». Réputé pour ses qualités de négociateur, ce qui n'était pas le fort de Biron, Matignon avait réussi à juguler l'implantation des réformés en Normandie. Il apparut au roi et à la reine mère comme l'homme de la situation pour mettre au pas la Guyenne. Bien que nommé par Henri III pour y représenter ses intérêts, Matignon devait aussi rendre des comptes au Béarnais et le ménager. Mais Matignon ne pouvait être élu maire tout de suite (il le sera en 1585) car il était inconcevable de faire élire un étranger à la tête d'une ville fière de sa tradition et consciente de sa spécificité culturelle. Le roi et ses conseillers décidèrent pour cette raison que les deux charges – maire de la ville et gouverneur de la région –, titres qui historiquement revenaient au maire de Bordeaux, seraient désormais séparées. Montaigne n'était toujours pas rentré d'Italie quand Matignon arriva à Bordeaux, le 15 octobre 1581¹⁰, pour prendre son commandement militaire. Du fait de cette séparation des pouvoirs, Montaigne n'était plus que maire – il continua cependant à se présenter comme « gouverneur » de la ville, notamment sur la page de titre de l'édition de 1582 des *Essais*.

Bordeaux comptait environ 40 000 habitants à cette époque. En terme de population, c'était la cinquième ville du royaume après Paris (300 000 habitants), Rouen (75 000), Lyon (65 000) et Toulouse (60 000). Selon Théodore de Bèze, la cité comptait 7 000 protestants. Si cette estimation peut paraître exagérée, elle est pourtant confirmée par un document de l'époque qui chiffre à 1 200 le nombre de foyers huguenots au moment de la Saint-Barthélemy de Bordeaux, le 7 octobre 1572¹¹, soit presque 6 000 protestants. Les réformés représentaient à Bordeaux plus de 15 % de la population, un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale (moins de 10 %). Il fallait pacifier et contrôler cette forte

8 Alain Legros, *Montaigne manuscrit, op. cit.*, p. 687, lettre à Matignon, 2 février 1585.

9 Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines François*, dans *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, abbé séculier de Brantôme*, Paris, Auguste Desrez, 1838, p. 529.

10 *Journal de François de Syruelil*, dans *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XIII, 1871, p. 340.

11 Lettre du premier président du Parlement, Benoist Lagebaston, reproduite par Grégory Champeaud dans *Le Parlement de Bordeaux et les paix de religion (1563-1600)*, Bordeaux, Éditions d'Albret, 2008.

proportion de réformés ; le roi redoutait une prise de la ville par un coup de main huguenot. La fréquence et la vitesse des communications entre Matignon et Montaigne étaient donc essentielles pour prévenir toute opération militaire à l'intérieur des murs de la ville. Durant quatre années, Montaigne fut d'abord un fidèle serviteur du roi à Bordeaux avant d'être un administrateur au service de la cité. Ses relations avec Matignon furent toujours au beau fixe. En plus de cette responsabilité politique qui visait à faire accepter l'autorité royale à Bordeaux, Montaigne dut aussi arbitrer les frictions permanentes entre le Parlement et la jurade et faire en sorte que le climat politique et religieux déplorable – situation exacerbée par des querelles de personnes – ne porte pas atteinte au bon fonctionnement de l'activité économique et commerciale de la ville. Ainsi, un mémoire rédigé par Biron en avril 1580 proposait au roi que l'élection des jurats de Bordeaux se fasse sans l'intervention du Parlement et que les Anglais venant à Bordeaux pour y acheter des vins soient tenus, comme autrefois, d'en demander la permission aux jurats. Biron essaie ainsi de minimiser le pouvoir du Parlement dans les affaires de la cité¹². Trois mois plus tôt, il avait averti le roi qu'il existait un grand risque de voir la ville prise par les religionnaires. Les murs de la ville possèdent de grandes brèches à plusieurs endroits mais les jurats ne peuvent les réparer faute de deniers communs. Ils écrivent au roi pour lui expliquer que traditionnellement les conseillers du Parlement n'assistent pas aux assemblées générales et aux élections des jurats. L'administration municipale tente ainsi de s'affranchir du pouvoir des parlementaires. Montaigne avait donc de quoi s'occuper.

Le mode d'élection du maire avait été modifié après 1548. En effet, depuis 1550, au lieu d'un maire perpétuel, l'édile était désormais élu tous les deux ans. Selon le chroniqueur Jean Darnal, le maire de Bordeaux « a esté du tout temps choisi, et esleu des plus nobles, vaillans et capables Seigneurs du païs¹³ ». Ce changement permettait au roi de maîtriser plus facilement l'appareil administratif et politique de la cinquième ville du royaume. L'astreinte à résidence n'était guère contraignante pour les élus. Par exemple, la présence du maire n'était pas requise pour l'élection des jurats, les statuts de la ville précisant que « lesdits Maires assistent & president aux élections, s'ils sont en ville¹⁴ ». La charge de sous-maire fut supprimée après 1550 afin de concentrer les pouvoirs entre les mains d'un seul homme. La tâche principale du maire était alors de « defendre les Privileges, Statuts & libertez de ladite Ville ». Confrontée à une

12 *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XIV, 1873, n° XCVI, p. 154-156.

13 Jean Darnal, *Supplément des chroniques de la Noble Ville & Cité de Bourdeaux*, Bordeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1666, p. 16.

14 *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux*, op. cit., p. 3.

croissance constante de la population durant la seconde moitié du XVI^e siècle, Bordeaux dut élargir considérablement sa force de police : plus de vingt archers du guet durant la mairie de Montaigne. Les salaires des officiers municipaux furent majorés juste avant l'élection de Montaigne. Ainsi, en 1579, les gages du capitaine, du lieutenant et des archers du guet sont portés à mille livres par an. Le développement de l'administration municipale entraîne bien évidemment une pression fiscale plus grande.

De par les anciens titres de la ville, le maire et les jurats sont aussi appelés « gouverneurs de Bordeaux » car, en l'absence du lieutenant gouverneur du roi, ils détiennent le « mot du guet » et gardent les clés des portes et tours de la ville. Montaigne se considérera donc techniquement gouverneur de Bordeaux et fera tout son possible pour redorer le blason d'une administration malmenée par le roi depuis la révolte de 1548¹⁵. Toutefois, Montaigne se frotta à plusieurs reprises à l'autorité militaire du capitaine du guet et des gouverneurs des deux places fortes sises dans la cité : le château Trompette et le château du Hâ. Cette lente reconquête des privilèges du maire et des jurats ne sera terminée qu'au moment où Montaigne arriva à la mairie en 1581. C'est donc avec un pouvoir politique renforcé et un contrôle indéniable de la police de la ville qu'il prit ses fonctions, pour défendre à la fois les intérêts de Henri III à Bordeaux et ceux des jurats qui l'avaient élu pour faire prospérer leur cité.

Montaigne dut s'accommoder de ces magistrats qui avaient des ambitions et des responsabilités plus locales. Il était d'ailleurs censé être leur porte-parole. À l'époque de la mairie de Montaigne, la jurade de la ville de Bordeaux était composée de six jurats (au lieu de douze avant 1550), renouvelable par moitié chaque année. Deux jurats étaient issus de la noblesse, deux de la bourgeoisie et deux de la magistrature. Un jurat élu pour deux ans ne pouvait se représenter que cinq années après la fin de son terme. Le corps électoral comprenait également vingt-quatre prud'hommes (à l'origine trente) recrutés en nombre égal parmi les gentilshommes, les marchands et les magistrats de la ville. Ces prud'hommes étaient élus chaque année et avaient pour fonction de conseiller les jurats sur les affaires touchant la gestion et la police municipale. Le maire ne pouvait appartenir qu'à la noblesse d'épée et les Bordelais n'auraient pas accepté un étranger à la tête de leur cité. On comprend alors pourquoi il était important pour l'auteur des *Essais* d'insister – même un peu lourdement – sur ses titres nobiliaires (messire, gentilhomme, seigneur), placés bien en vue sur la page de titre de ses *Essais*.

15 *Livre des Privilèges*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1878, n° XIX, p. 121-122, juin 1556.

On comprendra la difficulté rencontrée par Montaigne pour gérer des intérêts souvent divergents et contradictoires entre la noblesse, la bourgeoisie et le Parlement. Comme toutes les grandes cités de la Renaissance, la ville de Bordeaux possède plusieurs groupes d'intérêts en compétition les uns avec les autres et le maire incarne la plupart du temps le point d'intersection inévitable entre les différents groupes de pression. Son arbitrage est souvent perçu comme une trahison par le parti perdant alors même que les tensions sont fréquentes entre les représentants de la noblesse et ceux de la bourgeoisie, le Parlement et les jurats, Matignon et le roi de Navarre. La stratégie de Montaigne consistait à ne pas prendre parti ouvertement et à rester en dehors des manigances politiques locales. Comme il le dira après 1585, « hors le neud du debat, je me suis maintenu en equanimité et pure indifference¹⁶ ».

162

Montaigne se présente comme un homme moyen, un centriste. Il use pour cela de son érudition humaniste qui le place sur un plan plus universel. Gabriel de Lurbe, auteur d'une *Chronique bordelaise*, qui occupa la fonction de procureur syndic en 1581-1582, parle de Montaigne en termes très élogieux et le décrit comme possédant une « singulière érudition¹⁷ », mettant ainsi l'accent sur ses qualités d'humaniste et non pas sur ses compétences administratives. Son livre avait contribué à le présenter comme un humaniste au service de la cité (comme idéal antique) et non pas de la ville dans sa matérialité présente. Sa connaissance des Anciens et les nombreuses citations grecques et latines qui parsèment son livre lui conféraient un certain respect intellectuel. La ville avait à sa tête un humaniste, une image qui n'était pas pour déplaire à l'intéressé. Quelle différence avec le maire précédent, Biron, qui avait eu une approche plus « soldatesque » de sa fonction et n'avait pas hésité à tirer des coups de canon pour résoudre de menus problèmes !

Montaigne avait d'emblée annoncé ses intentions aux jurats. S'il était maire, ce n'était pas pour son expérience de gestionnaire mais bien pour son ingénuité politique qui le plaçait au-dessus des habituelles cabales municipales : « A mon arrivée, je me deschiffroy fidelement et consciencieusement, tout tel que je me sens estre : sans memoire, sans vigilance, sans experience, et sans vigueur ; sans hayne aussi, sans ambition, sans avarice, et sans violence¹⁸ ». Montaigne se présente comme un nouveau modèle politique pour une cité sous haute

¹⁶ Montaigne, *Les Essais*, III, 10, p. 1012.

¹⁷ Gabriel de Lurbe, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, Simon Millanges, 1619, p. 47. Sur Gabriel de Lurbe, voir Catherine Magnien, « Un bordelais convaincu : le procureur syndic Gabriel de Lurbe (1538-1613) », dans Jean Mondot et Philippe Loupès (dir.), *Provinciales. Hommage à Anne-Marie Cocula*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, 2 vol., t. II, p. 857-867.

¹⁸ Montaigne, *Les Essais*, III, 10, p. 1005.

ension. Hors de la mêlée politique et des brouilles personnelles, il propose une indépendance de jugement que les administrés pourront vérifier dans ses *Essais*, réédités cette même année à Bordeaux. La célèbre consubstantialité entre l'homme et le livre, défendue devant le roi un peu moins de deux ans plus tôt, lui sert une fois de plus à définir le cadre politique de sa fonction publique. On peut dès lors comprendre pourquoi Montaigne considérait comme stratégique la réédition de son livre avant d'entrer en poste à Bordeaux. Simon Millanges aurait même pu le convaincre d'ajouter ses responsabilités administratives (« maire et gouverneur de Bordeaux ») sur la page de titre : un livre au service d'un office.

Quelles que soient les raisons exactes qui empêchèrent Montaigne de se rendre directement à Bordeaux au lendemain de son retour d'Italie, le nouveau maire n'entra en fonction que plus de dix mois après son élection. Comment expliquer ce peu d'intérêt pour l'humaniste à servir sa ville et son roi ? Son élection représentait en fait une déception pour Montaigne, qui n'avait pas même fait campagne pour obtenir cet office. La mairie fut pour lui une surprise dans la mesure où il s'attendait à être nommé ambassadeur à Rome¹⁹. On lui avait tout simplement offert un lot de consolation et il n'était pas du genre à se laisser acheter si facilement. Un titre de diplomate aurait été plus adapté à ses dispositions et à son tempérament. Versé dans le monde de l'Antiquité grecque et romaine, Montaigne a pu penser que la politique bordelaise était aux antipodes de la conception qu'il s'était faite de la cité et de son administration. Pourtant, son élection offrait un avantage considérable au niveau de la politique locale et municipale. Noble et descendant d'une famille de notables qui avaient servi la cité en leur temps, Montaigne connaissait bien le fonctionnement du Parlement pour y avoir appartenu dans une carrière antérieure mais pas si lointaine. Le nom des Eyquem était de longue date associé à la gestion de la ville et Montaigne offrait l'avantage de la continuité. Son grand-père, Grimon Eyquem, avait été jurat en 1485 et prévôt en 1503. Son père, Pierre, fut également jurat et prévôt de la ville en 1530, avant d'être choisi comme sous-maire en 1536 puis élu maire en 1554.

Pour cette raison, le nom de Montaigne ne rencontra aucune opposition quand il fut suggéré par le roi lors des entretiens du Fleix. Cette proposition fut rapidement secondée par le marquis de Trans. En 1581, Montaigne pouvait en effet compter sur le soutien des membres de la jurade appartenant à la

19 Voir Philippe Desan, « L'appel de Rome ou comment Montaigne ne devint jamais ambassadeur », dans Jean Balsamo et Chiara Lastraioli (dir.), *Chemins de l'exil, havres de paix. Migrations d'hommes et d'idées au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 2009, p. 229-259.

noblesse, qui voyaient en lui un allié. Ils se trompaient. Montaigne fut donc officiellement élu maire de Bordeaux par la volonté du roi, mais aussi après approbation unanime des jurats Pierre Dupérier, Gabriel Delurbe, François Treihes, Guillaume de Cursol, Jehan Turnmet et Mathelin Fort²⁰. Il faut noter que l'origine sociale des membres de la jurade avait évolué durant la première moitié du XVI^e siècle, époque où les jurats issus de la noblesse représentaient presque la moitié des membres de la jurade²¹. Les bourgeois ne représentaient alors que 15 % des jurats et les auxiliaires de justice un peu moins de 40 %. En revanche, la seconde moitié du siècle connut une augmentation importante de bourgeois et marchands élus à la jurade (40 %), au détriment de la noblesse qui ne comptait plus que pour 30 % de l'assemblée, au même titre que les auxiliaires de justice²².

164

En 1548, à l'occasion d'une révolte sur l'impôt du sel, Bordeaux s'était soulevée. En représailles, le 26 octobre 1548, des commissaires royaux prononcèrent une sentence contre « la Commune de Guyenne à Bourdeaux » et privèrent la ville de ses « privilèges, maison de ville, jurats et conseil, bourses communes, sceau, cloches, justice et juridiction, artillerie et armes »²³. Le jugement prononcé contre la ville faisait mention « des rebellions, desobeissances, crimes de lese-majesté, sedicions, emociions populaires à son de tocquesin, meurtres et homicides²⁴ ». Les lettres et chartes de privilèges furent brûlées, l'Hôtel de Ville rasé et remplacé par une chapelle. Le Parlement fut pour un temps supprimé et son premier président arrêté. Le 21 décembre 1556, le roi restitua pourtant au maire et aux jurats leur droit de pourvoir aux états de la police de la ville. Les privilèges de la ville furent confirmés en 1573 par lettres patentes²⁵. Le monarque manda également au Parlement de Bordeaux de maintenir les maires et jurats en possession des honneurs qui leur avaient été rendus en juin 1556. En 1557, au lendemain de

20 En 1583 nous retrouvons Geoffroy d'Alesme, Jean Galopin, Pierre Régnier, Raymond de Laroque, Jean de Claveau et Jean de Lapeyre.

21 Laurent Coste, « Les jurats de Bordeaux et Montaigne (1581-1585) », *Nouveau bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, 2008, p. 301-323.

22 Voir Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006.

23 Cité par Marcel Rouxel, *La Compétence de la cour des jurats de Bordeaux*, Bordeaux, Bière, 1949, p. 86.

24 Cette sentence a été transcrite par Guillaume Paradin dans son *Histoire de notre Temps*, Lyon, Michel, 1558, p. 684.

25 *Privilèges des Bourgeois de la ville et cité de Bourdeaux, octroyez et approuvez par les Rois Tres-Chrestiens, Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV & Louys XIII d'heureuse memoire. Avec les Sentences & Arrests, par lesquels est ordonné que lesdits Bourgeois peuvent tenir franc-fiefs, toutes Terres Nobles & de franc alleu, sans estre tenus d'en payer aucune chose*, Bordeaux, J. Mongiron Millanges, 1667.

la mairie de Pierre Eyquem, les Bordelais furent autorisés à porter de nouveau les armes. La même année, le maire et les jurats purent reprendre leur place dans les cérémonies et les processions publiques. Ils étaient de nouveau autorisés à précéder les juges présidiaux et le prévôt de la ville.

Afin de clarifier la question de la justice et de la juridiction politique à Bordeaux, un arrêt du Conseil précisa que l'édit d'Amboise ne supprimait nullement l'autorité du maire et des jurats, et réaffirma que « lesdits maire et juratz de la justice et juridiction politique à eulx appartenans en ladite ville et banlieue » et « [n]’entend aussy que la court de parlement dudit Bordeaux altere ou diminue leurs dite juridictions ; ny que la nomination des juratz et des bourgeois qui doibvent assister à la police, suyvant ledict edict, appartienne à ladite cour de parlement »²⁶. Il était désormais clair qu'en matière de juridiction politique le Parlement devait suivre et respecter les compétences des élus municipaux. Après 1550, « les Maire & Jurats de ladite Ville de Bourdeaux auront tous la justice & juridiction politique de ladite Ville de Bourdeaux, & banlieue d'icelle²⁷ ». Ces privilèges furent confirmés en 1573. La pratique était pourtant une tout autre histoire. En effet, depuis la création du Parlement de Bordeaux l'autorité des jurats en matière de justice était passablement réduite : toutes les décisions rendues par le maire, le sénéchal et les jurats pouvaient désormais faire l'objet d'un appel auprès du Parlement.

Très vite, les nouveaux pouvoirs octroyés au maire et aux jurats furent réduits par des arrêts du Parlement. Dès 1551, ce dernier ordonna que l'appel des sentences rendues par le maire et les jurats en matière de police soit porté devant le sénéchal de Guyenne avant de passer au Parlement. De même, un arrêt stipulait que le sénéchal de Guyenne assisterait désormais aux élections des maires et des jurats²⁸. Une guerre de compétence administrative et judiciaire était déclarée entre ces trois axes du pouvoir au sein de la cité : d'un côté la ville et ses administrateurs, de l'autre le Parlement, et enfin le représentant militaire du roi en Guyenne, le sénéchal. Le maire et les jurats s'opposèrent à la nouvelle juridiction du lieutenant général de Guyenne et le roi, dans un mandement rendu en 1553, changera pour un temps d'avis. La présence de soldats royaux en garnison dans le château Trompette et le fort du Hâ créait aussi des tensions permanentes. Le château Trompette était aux mains du baron de Vaillac, dévoué à la Ligue, et bientôt le détracteur enflammé et l'opposant le plus redoutable à la réélection de Montaigne à la mairie en 1583. L'ardeur catholique d'une faction certes minoritaire, mais des plus actives, devait sans cesse être tempérée

²⁶ *Archives historiques du département de la Gironde*, t. VIII, 1866, n° CXIII, p. 336-337.

²⁷ *Privilèges des Bourgeois de la ville et cité de Bourdeaux*, *op. cit.*, p. 17.

²⁸ *Archives historiques du département de la Gironde*, n° XI, 2 juillet 1551, p. 75.

par Matignon et Montaigne, bien qu'ils ne puissent ouvertement s'y opposer sans être accusés d'être à la solde des protestants. Montaigne se devait aussi de conserver de bons rapports avec le Béarnais.

Le pouvoir du lieutenant général du roi était assez limité dans les affaires qui touchaient strictement à la cité. Pourtant, l'élément religieux dut bien vite être pris en compte ; c'est par ce biais du maintien de la bonne religion (catholique) qu'il pouvait agir. En effet, les lettres patentes de Henri II relatives aux attributions des autorités militaires stipulaient que le gouverneur et lieutenant général du roi en Guyenne n'aurait pas de juridiction mais seulement le droit de réprimer les troubles, les magistrats municipaux et les tribunaux ordinaires étant chargés de la police des villes. Les capitaines des deux châteaux ne pouvaient donc officiellement entraver l'exécution des décisions de justice. Cette lutte permanente entre le Parlement et la cité en matière de compétence judiciaire était toujours d'actualité à l'époque des mandats de Montaigne qui, par les obligations de sa charge, se retrouva souvent en désaccord avec le Parlement. À cheval entre ces différents groupes de pression, l'auteur des *Essais* était conscient du « peu de pouvoir qu'il a[vait] en cette ville » ; il s'en plaindra ouvertement en octobre 1582 dans une lettre à Matignon²⁹.

166

En qualité de maire, Montaigne était entouré d'un nombre important d'officiers municipaux. L'administration de la ville consistait à cette époque en un clerc de ville, un contrôleur des fermes, vingt-quatre sergents, un marqueur de vins du Haut-Pays, deux trompettes, deux taxeurs de poisson, un portier de l'Hôtel de Ville, un visiteur de pain, un peseur de pain, un bourreau, un garde de la rivière, un commis au blé, deux visiteurs de la rivière, deux visiteurs du poisson salé, un avocat et un procureur au Parlement, pensionnaire de la ville, un solliciteur de la ville, deux procureurs dans le comté d'Ornon et la baronnie de Veyrines, un aumônier, un nettoyeur de la grille de la Devise et un nettoyeur des lavoirs. Tous ces fonctionnaires recevaient des gages qui oscillaient entre 100 livres pour le procureur, le syndic et le clerc, et 4 livres pour le nettoyeur de la grille de la Devise et le nettoyeur des lavoirs.

Les bourgeois contribuaient largement à la richesse de la ville et bénéficiaient pour cette raison d'avantages politiques et économiques conséquents. Ainsi, les privilèges rendus par Henri II à la ville de Bordeaux stipulaient que « pourront lesdictz bourgeois de nostre dicte ville de Bourdeaux, encore qu'ilz ne soient nobles, mais roturiers, acquérir neanmoing fief et terres nobles³⁰ », une dérogation lourde de conséquences, perçue comme un véritable affront pour une noblesse qui n'arrivait plus à défendre ses prérogatives. Montaigne sera

²⁹ Alain Legros, *Montaigne manuscrit, op. cit.*, p. 668, lettre à Matignon, 30 octobre 1582.

³⁰ *Livre des Privilèges, op. cit.*, n° VII, août 1550, p. 59.

bientôt considéré comme le chantre de la bourgeoisie et se mettra une partie de la noblesse bordelaise à dos. Les bourgeois de la ville accumulaient en effet les dérogations et échappaient fréquemment à l'impôt. Ils étaient par exemple exempts de la taille et dispensés de payer un droit de franc-fief, et ils pouvaient également acquérir des dignités.

Quand Montaigne prit véritablement ses fonctions à la fin du mois de mai 1582, il fut de suite confronté à une demande de levée de fonds pour la couronne. Des lettres du roi réclamaient aux jurats et au maire 8 000 livres pour la réparation de la tour de Cordouan, 8 000 livres d'impositions non spécifiées et enfin 4 000 livres pour la Chambre de Justice. Inutile de dire que ces demandes furent assez mal reçues. Les jurats convoquèrent l'assemblée des Cent-Trente pour délibérer de l'affaire et rédiger des remontrances au roi. Ils expliquaient que la ville ne pouvait payer ces sommes, car ses habitants étaient ruinés par les troubles et voulaient seulement « supplier le Roy d'avoir égard à leurs misères présentes et passées³¹ ». La Chambre de Justice elle-même prit parti avec l'administration municipale et s'étonna de ces lettres du roi, car l'article 14 de la conférence de Fleix spécifiait que l'entretien de la nouvelle Chambre était à la charge du souverain – nouvelle promesse non tenue de la part d'un roi dont Montaigne craignait les volte-face. Malgré ses réticences à critiquer ouvertement Henri III, le maire de Bordeaux, en tant que porte-parole de la cité, fut contraint de s'impliquer dans cette affaire et de soutenir les remontrances des jurats. Cette démarche n'aboutit pourtant pas et, en 1583, les jurats renouvelèrent leur plainte, qu'ils tentèrent cette fois de faire appuyer par le roi de Navarre. Dans des remontrances adressées au Béarnais, Montaigne et les jurats Geoffroy d'Alesme et Gabriel de Lurbe supplient Henri de Navarre d'intervenir auprès de Henri III pour que « les gaiges des sieurs de la Chambre de la justice haute, à présent à Périgueux, ne soient désormais levés sur le pauvre peuple, lequel seul a porté cette foule de surcharges pendant deux ans ». Le roi de Navarre ignore cette supplique de Montaigne dans sa réponse datée du 17 décembre 1583³². Ce fut une frustration de plus pour un maire qui devait fournir au souverain des sommes toujours plus importantes, sous forme d'impôts nouveaux et de frais divers de représentation de justice normalement imputables au budget de l'État. Montaigne testait les limites d'une amitié moins simple qu'il ne l'avait imaginée³³.

31 *Archives municipales de Bordeaux*, remontrances du 9 juin 1582.

32 *Archives de la Commission des monuments historiques*, Paris, A.-F. Lemaître, 1855, p. 40.

33 Voir George Hoffmann, « Le roi "débonnaire" : Duplessis-Mornay, Montaigne et l'image de Henri de Navarre en 1583-1584 », dans Philippe Desan (dir.), *Montaigne politique*, Paris, H. Champion, 2006, p. 289-304.

Les rentrées d'argent dans les caisses de la ville diminuaient d'année en année. Le maire et les jurats avaient la responsabilité de prélever les « coutumes », une taxe sur toutes les marchandises vendues entre les murs de la cité. Il était par exemple interdit aux marchands d'aller « au-devant » des marchandises pour les acheter ou les vendre hors de la ville ou sur les navires et gabarres, et donc contourner la coutume. Cette fraude était pourtant courante à l'époque. Il existait deux sortes de taxe depuis 1548, la petite et la grande coutume. La petite coutume correspondait à un prélèvement de 2 deniers par livre. Pour les habitants de la ville et leur propre consommation aucune taxe n'était prélevée. S'ils se livraient à un commerce local, ils étaient assujettis à la petite coutume, et s'ils vendaient des marchandises qui n'étaient pas de leur « creu », ils devaient s'acquitter à la fois de la grande et de la petite coutume, soit 8 deniers par livre. S'ils transportaient des marchandises hors de la région, les citoyens étaient taxés 6 deniers par livre. Les commerçants qui résidaient « au dessous le ruisseau Saint Martin » ne payaient quant à eux aucune coutume d'entrée des marchandises de leur « creu », mais s'ils vendaient leurs produits hors de cet espace, ils devaient alors s'acquitter d'une taxe de 8 deniers³⁴. Il y avait néanmoins mille façons d'esquiver ces règles sur l'impôt.

Dans un autre registre de responsabilités municipales, Montaigne s'occupait de réguler le transport fluvial sur la Garonne. En effet, au début de l'année 1582, l'encombrement des barques de marchandises était tel qu'il était devenu pratiquement impossible de naviguer sur le fleuve. Le 24 mars, Montaigne et ses jurats publièrent un arrêt interdisant le magasinage des marchandises sur les barques et les navires mouillant dans la cité³⁵. Mécontents de cette décision, les marchands se sentirent lésés et considérèrent l'arrêt comme une entrave à la libre circulation des marchandises. Ils s'en prirent au maire et exprimèrent leur insatisfaction envers une administration jugée trop répressive et freinant l'expansion du commerce dans la cité. Quelques mois plus tard, Montaigne reforma le statut des parcheminiers de façon à stopper l'afflux de gens qui exerçaient cette profession sans qu'ils soient « reglez au dit metier ». Les nouveaux statuts limitaient l'accès au sein de la corporation par une transformation du « dit metier en maistrise juree de chef d'œuvre », rendant ainsi l'exercice de la profession interdite à ceux qui n'étaient ni « maîtres, compagnons, ou apprentifs en iceluy [...] à peine d'amende arbitraire »³⁶. Ces nouveaux règlements furent arrêtés et publiés en jurade le 2 mai 1582. Cette opération fut répétée pour un grand nombre de professions artisanales à Bordeaux qui,

³⁴ *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux, op. cit.*, p. 146-150.

³⁵ *Ibid.*, p. 107.

³⁶ *Ibid.*, p. 315.

avec les encouragements du maire et des jurats, réformèrent leurs statuts afin de mieux se protéger de l'afflux d'artisans étrangers.

À l'été 1582, le maire de Bordeaux s'intéressa à un désaccord entre maîtres chaussetiers et couturiers, ce qui demandait une bonne connaissance technique et industrielle des étapes de fabrication et de diffusion des marchandises associées à chaque corporation. Montaigne ordonna une expertise des métiers et, après une délibération municipale, les couturiers se virent interdire de fabriquer « aucunes chausses, soit de drap, velours, soye, ou de quelque autre etoffe que ce soit » sous peine de 50 écus d'amende pour tout contrevenant, sauf pour « les chausses larges ou haut en barques, de laquelle sorte leur avons permis et permettons de faire »³⁷. Les jurats condamnèrent les couturiers le 19 septembre 1582 pour avoir contrevenu aux articles de leurs statuts et le Parlement confirma cette sentence par arrêt le 1^{er} août 1583. Dans cet esprit de réorganisation des professions artisanales de la cité, l'administration municipale s'employa également à la révision des statuts des savetiers, des chapeliers et des gantiers en 1583.

La fin du premier mandat de Montaigne à la mairie de Bordeaux ne fut pas sans provoquer des agitations politiques. Ses absences répétées et son détachement par rapport aux affaires de la ville avaient pu faire penser qu'il ne se représenterait pas pour un second mandat. Ses ennemis politiques faisaient ouvertement campagne pour une mairie plus catholique et moins conciliante envers Henri de Navarre. Certains l'accusaient d'avoir trop soutenu les intérêts de la bourgeoisie et d'avoir ignoré, ou du moins de ne pas avoir été suffisamment à l'écoute des revendications de la noblesse. De même, on comprenait mal son manque d'engagement pour la cause catholique ; certains allèrent jusqu'à dénoncer son amitié suspecte avec Henri de Navarre. En adoptant une attitude attentiste, Montaigne avait donné l'impression de ne pas faire de choix politiques clairs.

Les sympathisants de la Ligue s'irritaient du rapport cordial qui régnait entre le Béarnais et Matignon et ils accusèrent le maire d'être pour beaucoup dans ce rapprochement contre nature. La période électorale approchait et les esprits commençaient à s'échauffer. Les nobles et les ultra-catholiques virent en la personne de Jacques de Pérusse d'Escars, sieur de Merville, grand sénéchal de Guyenne depuis 1566, capitaine et gouverneur du château du Hâ, un candidat idéal pour se débarrasser de Montaigne. En qualité de gouverneur d'une place forte royale, il représentait le parfait compétiteur. Si Montaigne avait peut-être pensé, dans un premier temps, à ne pas se représenter, la tournure déplaisante

37 Sentence de la jurade citée par Alphonse Grün, *La Vie publique de Michel Montaigne*, Paris, Amyot, 1855, p. 267.

des événements et les accusations portées contre lui le firent changer d'avis ; blessé dans son amour propre, il décida de briguer un second mandat.

Dans son rôle d'arbitre et de conciliateur entre les divers intérêts politiques et idéologiques représentés à la jurade, Montaigne occupait en 1583 une position assez délicate et ambiguë. C'était un politique avant l'heure, à une époque où l'engagement immodéré était de bon ton. Les ordonnances et les décrets municipaux des deux dernières années laissaient à penser – du moins pour ses détracteurs – que Montaigne était le plus souvent du côté des marchands et des bourgeois. Les nobles firent la cour aux robins et aux parlementaires afin de les attirer dans leur camp. Cette politique de rapprochement, résultat d'animosités personnelles qui remontaient loin dans le temps, porta ses fruits au moment de la réélection de Montaigne, puisque le candidat de la noblesse (un ligueur masqué) s'allia avec le président du Parlement, Jean de Villeneuve, mais aussi avec le plus haut représentant du clergé à Bordeaux, l'archevêque de Bordeaux en personne, Antoine de Sansac. Les robins trouvèrent en effet une affinité idéologique entre un milieu dont ils étaient pour la plupart issus (la bourgeoisie) et dont ils essayaient de s'émanciper, et un état auquel ils aspiraient (la noblesse). Ils représentaient une force influente qui pouvait faire basculer le cours d'une élection. Cette position particulière et décisive des robins explique pourquoi le sénéchal de Merville et le capitaine Vaillac s'évertuèrent à gagner leurs votes pour déjouer la réélection de Montaigne à la mairie de Bordeaux³⁸. Les documents montrent qu'ils furent tout près de remporter cette bataille politique. On relève notamment une défection importante de magistrats, qui rejoignirent le clan de Merville et firent ouvertement campagne pour ce dernier durant l'été 1583. Dans ses *Essais*, Montaigne préféra passer sous silence ces intrigues et sa difficulté à se faire réélire, se félicitant simplement de la confiance que lui avait apportée le « peuple qui employa tous les plus extremes moyens qu'il eust en ses mains à me gratifier³⁹ ».

À l'époque de Montaigne, les châteaux du Hâ et Trompette représentaient des enclaves royales. Ces places fortes jouaient un rôle important dans le contrôle militaire de la ville. Pourtant, de nombreux conflits touchant la juridiction et à la préséance rendaient la coexistence difficile entre les administrateurs de la cité et les capitaines qui avaient le commandement de ces garnisons. Les rixes, querelles et accrochages divers entre soldats et citoyens étaient fréquents. Entre

38 Voir Xavier Védère, « Deux ennemis de Montaigne, le sénéchal Merville et le capitaine Vaillac », *Revue historique de Bordeaux*, vol. 36, 1943, p. 88-97 ; et Roger Trinquet, « La réélection de Montaigne à la mairie de Bordeaux en 1583 », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, n° 10-11, 1974, p. 17-35.

39 Montaigne, *Les Essais*, III, 10, p. 1020-1021.

septembre et décembre 1582, Montaigne et les jurats présentèrent un mémoire à Matignon à propos du droit de la cité à placer des gardes du côté des châteaux et des fortifications. Les gouverneurs empêchaient en effet les sentinelles « pour la garde de la ville » de se tenir aux abords de leurs places fortes – une situation intolérable pour le maire et les jurats⁴⁰.

Montaigne s'était plaint à plusieurs reprises des abus des gouverneurs du château du Hâ et du château Trompette, qui empêchaient le libre passage des patrouilles bourgeoises aux alentours de leurs places fortes et délivraient contre rémunération des certificats de complaisance aux habitants, allant jusqu'à les exempter de garde et d'impôt. Le véritable conflit portait en fait sur l'espace à proximité des châteaux. On y trouvait par exemple des jardins potagers entretenus par des soldats. Les ménagères devaient même payer une redevance pour étendre leur linge à sécher sur l'herbe des prairies qui entouraient les places fortes. Les capitaines levaient aussi une taxe sur toutes les marchandises entreposées aux pieds des châteaux. Vaillac interdisait tout simplement le passage de charrettes sur le pont de la fausse-braye, ce qui obligeait les habitants et les marchands qui acheminaient leurs marchandises dans la ville à faire un long détour.

Selon les jurats, l'esplanade qui s'étendait entre les premières maisons du quartier des Chartreux et le château Trompette appartenait à la ville, mais Merville et Vaillac pensaient autrement. En réponse aux nombreuses remontrances du maire et des jurats, les gouverneurs rédigèrent à leur tour un long mémoire commun où ils abordaient différents points touchant au contrôle de l'espace adjacent aux places militaires du roi de France⁴¹. En fait, ils attaquaient surtout la personne de Montaigne qui avait voulu bâtir sur un emplacement vide qu'il possédait à proximité du château Trompette. Montaigne avait apparemment obtenu une permission spéciale du roi (demandée et accordée lors d'une de ses visites à la cour) pour construire sur ce terrain, mais Vaillac s'y opposait farouchement en invoquant un problème de sécurité. Il tenta de démontrer le conflit d'intérêts entre Montaigne, maire de Bordeaux, et Montaigne, personne privée : « Quand à la place dudict Chasteau, hors ladicte ville, dans laquelle le sieur Montaigne, maire à présent de la dicte ville, prétend avoir quelque droict de bastir à quoy ledict Vaillac a incité et empesché de ce faire, qui a

40 *Mémoire présenté à Monsieur Matignon, par les Maires et Jurats de Bordeaux au sujet du droit qu'avait la ville de placer des sentinelles du côté des châteaux et fortifications*, Bibliothèque nationale de France, coll. « Payen », n° 690, et dans R. Trinquet, « La réélection de Montaigne à la mairie de Bordeaux en 1583 », art. cit., p. 36-38.

41 *Mémoire des gouverneurs des châteaux du Hâ et Trompette en réponse aux Remontrances faites par le Maire et les jurats de Bordeaux, contre leurs prétendues entreprises*, Archives municipales de Bordeaux, DD 4, padouens, et dans R. Trinquet, « La réélection de Montaigne à la mairie de Bordeaux en 1583 », art. cit., p. 38-43.

baillé subject ausdictz maire et jurats de se plaindre de luy⁴² ». Le capitaine du château Trompette rappela au roi qu'en raison des troubles il était dangereux de construire des maisons et des entrepôts adossés aux murailles du château ou à proximité. Il accusait enfin Montaigne de tirer un profit personnel de son mandat de maire et d'utiliser son office pour obtenir des passe-droits.

Injure suprême pour Montaigne qui se vantait de ne retirer aucun profit de sa charge. Il répondit au mémoire de Merville et Vaillac par un second mémoire adressé au maréchal de Matignon, où il y récusait les griefs retenus contre lui et accusait à son tour les capitaines de lui en vouloir personnellement, à cause de cette sombre histoire de réélection. Il écrit ainsi : « Et pour le regard de la place qui est hors ladictte ville, entre ledict chasteau de Trompette et les Chasteaux [Chartreux], ce n'est pas de présent que la plainte en a esté faite par le maire et jurats, ains leurs devanciers en ont souvent proposé dolléance⁴³ ». Le mémoire se termine sur un rappel de la liberté des citoyens et la défense de leurs privilèges. Le maire et les jurats y accusent le seigneur de Vaillac d'avoir favorisé l'entrée frauduleuse de vin du haut pays dans Bordeaux, au grand dommage des bourgeois de la cité – un argument qui ne manqua pas, on s'en doute, de rallier les marchands à la cause de Montaigne. En politique, il faut parfois trouver des alliés où l'on peut.

172

La défense de Montaigne consista à répondre que c'était là de l'histoire ancienne. Cependant, Vaillac porta l'affaire directement à l'attention de Henri III lors d'un de ses séjours à la cour en avril 1583. Henri III semble s'être laissé convaincre qu'il y avait effectivement un confit d'intérêt et que Montaigne avait utilisé sa fonction de maire pour obtenir des avantages personnels. En réponse aux accusations de Vaillac contre Montaigne, le roi écrivit à Matignon en lui demandant des éclaircissements sur cette affaire. Après enquête, le maréchal de Matignon donna raison au maire, mais une année avait été perdue dans des querelles qui ne manquèrent pas de travailler Montaigne. Ce dernier obtiendra sa revanche sur le baron de Vaillac lorsque celui-ci fut désarmé et dépossédé de son poste de commandement du château Trompette par Matignon, en avril 1585.

Le sieur de Merville, capitaine et gouverneur du château du Hâ, avait décidé de se présenter à l'élection municipale en 1583. Ce n'était pas la première fois qu'il tentait de s'emparer de la mairie. Huit ans auparavant, il avait déjà fait campagne pour remplacer Charles de Montferrand. Il n'avait pas réussi à s'imposer face au président Joseph Eymar, un homme de robe longue.

⁴² *Ibid.*, p. 39.

⁴³ *Mémoire des Maires et Jurats de Bordeaux adressé au Maréchal de Matignon, pour se plaindre des entreprises des Gouverneurs des Châteaux du Hâ et Trompette sur les privileges de la Ville*, Archives municipales de Bordeaux, DD 4, padouens, et dans R. Trinquet, « La réélection de Montaigne à la mairie de Bordeaux en 1583 », art. cit., p. 44.

À cette époque déjà, il avait tenté de faire casser l'élection en arguant qu'Eymar n'était pas issu de la noblesse. Le roi avait pourtant rappelé que « icelle eslection fut par sa Majesté approuvée pour ceste fois sans tirer à conséquences, ceste charge estant reservée pour Gentil-hommes faisans profession d'armes⁴⁴ ». Des lettres d'anoblissement furent rapidement conférées à Eymar afin de pallier ce problème. Merville possédait de nombreux appuis influents, notamment un contingent de parlementaires avec à leur tête le second président du Parlement, Jean de Villeneuve – en fait le véritable chef du Parlement car le premier président, Benoist de Lagebaston, très âgé, n'exerçait plus sa charge –, et son épouse, Marie Potier, qui servirent de directeurs de campagne pour Merville. Villeneuve était en fait un cousin germain de la mère de Montaigne ; on connaît les rapports difficiles qu'entretenait ce dernier avec elle.

Dans le clan Merville, on comptait aussi l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac, un procureur général (non nommé), les conseillers Léon de Merle, sieur de Montsalut, et son gendre Pierre de Termes, les conseillers Jean de Langes, Pierre Dunoyer et Bertrand Duplessis, et le greffier Jean de Pontac – au total, plus de cinquante conseillers, soit plus des deux tiers du Parlement, qui avaient ouvertement pris parti contre Montaigne. Il convient de rappeler qu'à cette époque le Parlement de Bordeaux était dominé par des catholiques intransigeants. Il est probable qu'ils voyaient d'un mauvais œil cet ancien confrère qui menait une politique de conciliation avec le roi de Navarre. Montaigne n'avait pas non plus laissé un souvenir marquant lors de son passage au Parlement, et beaucoup trouvaient étonnant que ce gentilhomme propulsé maire de Bordeaux eût si rapidement formé des alliances politiques préjudiciables à leurs intérêts de parlementaires.

Sur la liste des adversaires de Montaigne, on trouve également un « sieur de Montaigne », conseiller, et son propre beau-frère, Richard de Lestonnac, tous deux très actifs pour le compte de Merville et qui firent « très grande et instante sollicitation » pour le faire élire. Le « sieur de Montaigne » qui fait incursion dans la campagne pour Merville n'est autre que Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet et de Gaujac, cousin de Michel de Montaigne, conseiller au Parlement depuis 1571. Les relations familiales sont tendues dans la famille des Montaigne et l'auteur des *Essais* fait l'objet de jalousies déguisées. On sait par exemple que Thomas de Beauregard et Jeanne de Lestonnac, frère et sœur de Montaigne, avaient adhéré à la Réforme et créé un clivage confessionnel au sein de la famille. Geoffroy de Montaigne exerçait de fortes pressions sur ses confrères parlementaires pour faire élire Merville.

44 Jean Darnal, *Supplément des chroniques de la Noble Ville & Cité de Bourdeaux*, op. cit., p. 52.

La noblesse, les parlementaires et le clergé penchaient donc plutôt du côté de Merville, mais Montaigne pouvait compter sur le soutien de la bourgeoisie qui, dans l'ensemble, était assez satisfaite de son premier mandat. C'est en exploitant le mode d'élection que Montaigne réussit à court-circuiter Merville et ses partisans. La ville de Bordeaux possédait à cette époque une administration à trois niveaux : le conseil des Trente, composé en majorité d'anciens jurats désignés comme prud'hommes, le conseil de la Ville, et l'assemblée des Cent-Trente. Le rôle du conseil des Trente (vingt-quatre Grands Électeurs désignés par les jurats) était d'élire et de conseiller les jurats. C'est à ce niveau que les dés furent pipés, puisque Montaigne et ses amis n'hésitèrent pas à nommer des prud'hommes favorables à sa réélection. À leur tour, les prud'hommes nommés par l'administration municipale élirent trois jurats alignés sur le programme politique proposé par Montaigne. C'est donc sur la question de la nomination des prud'hommes et de la surreprésentation des bourgeois en leur sein que portait le litige.

174

Le 1^{er} août 1583, les vingt-quatre électeurs prud'hommes formant le conseil des Trente se réunirent et reconduisirent Montaigne pour un second mandat de deux ans. Ils élirent également trois nouveaux jurats favorables à Montaigne. Merville et ses amis contestèrent cette élection. Ils trouvèrent un vice de forme dans la continuation de la mairie de Montaigne qui, selon eux, était contraire aux statuts de l'ordonnance royale de 1550. De même, ils considéraient l'élection des trois jurats irrégulière, pour n'avoir pas suffisamment fait appel à la représentation de la noblesse. Leur argument reposait principalement sur un point d'interprétation de la description du scrutin électoral du maire et des jurats, tel qu'il est décrit dans les statuts de la ville par l'ordonnance de 1550. Le texte dit en effet qu'« au lieu du Maire qui avoit accoustumé estre perpetuel, & avoit treize cens quatre vingts trois livres quinze sols tournois de gages par chacun an, s'en eslira d'orénavant de deux ans en deux ans un, qui n'aura aucun gages que deux Robbes l'an, des couleurs de ladite Ville⁴⁵ ». L'élection d'un nouveau maire « de deux ans en deux ans » est en effet sujette à interprétation. Le texte dit-il qu'un nouveau maire doit être élu tous les deux ans ou que l'élection a simplement lieu tous les deux ans ? Toujours est-il que Montaigne n'avait pas pris la précaution de demander une dérogation au roi avant de solliciter un second mandat.

En ce qui concerne l'élection des jurats, la consultation de la noblesse était aussi une pratique de bon voisinage, qui paraît avoir été oubliée pour ce vote. Après la plainte de Merville, une procédure fut menée par le lieutenant du sénéchal, Thomas de Ram, qui fit « interjecter l'appellacion » devant le

45 *Privilèges des Bourgeois de la ville et cité de Bourdeaux, op. cit.*, p. 17.

Parlement. Montaigne répliqua à cette attaque en essayant de faire récuser plus de cinquante conseillers qui avaient ouvertement pris parti pour Merville lors de la campagne. Merville et le président Villeneuve demandaient l'annulation de l'élection du maire et des trois jurats, Raymond Budos, Jean de Lapeyre et Jean de Claveau. Non contredits dans un premier temps, ils obtinrent une première victoire puisque la réélection de Montaigne fut maintenue mais l'élection des trois jurats invalidée, ces derniers étant interdits dans leur fonction tant qu'un avis du Conseil d'État ne serait pas rendu ; les magistrats étaient donc suspendus jusqu'à enquête complémentaire et décision royale. En fait, cette suspension n'intervint officiellement qu'après notification de l'arrêt du Conseil d'État en février 1584. Les actes de délibération du Conseil ont été conservés. Ils confirment la réélection de Montaigne mais déclarent « nulles et abuzives » les élections des jurats et recommande une nouvelle élection du maire et des trois jurats. Cependant, un extrait du registre du Conseil d'État « bien estimant pour aucunes bonnes considerations qu'il sera bon que l'eslection dudit Montaigne pour ceste fois demeure confirmee et luy continué en ladite charge de Maire⁴⁶ ».

C'est donc sur un point technique que la réélection de Montaigne fut contestée, mais la véritable raison était bien évidemment politique. Un maire élu une seconde fois n'était d'ailleurs pas un fait inhabituel depuis que les nouveaux statuts de la ville avaient été adoptés. Dans ses *Essais*, Montaigne nomme ainsi Guy de Lansac et Biron qui, comme lui, furent reconduits dans leur mandat de maire. Décrivant sa fonction de bourgmestre, il remarque qu'« elle dure deux ans ; mais elle peut estre continuée par seconde election, ce qui advient tres rarement. Elle le fut à moy ; et ne l'avoit esté que deux fois auparavant : quelques années y avoit, à Monsieur de Lanssac ; et freschement à Monsieur de Biron, Mareschal de France, en la place duquel je succeday⁴⁷ ». Mais il est également vrai qu'une élection ou une réélection demandait le consentement du roi, qui n'avait apparemment pas été consulté lors de la réélection de Montaigne en 1583. C'est cette réélection en catimini que l'on reprocha à Montaigne, qui avait probablement manipulé les prud'hommes pour assurer sa victoire. L'accusation de tripotage électoral au moment de l'élection des jurats n'était pas dénouée de fondement, et le roi fut lui-même troublé par ce stratagème politicard.

Cet incident qui mettait en cause l'intégrité de Montaigne au moment de sa réélection nous permet d'évaluer les frontières floues entre intérêt privé et fonction publique. Mécontents d'avoir été sermonnés par le Conseil d'État,

⁴⁶ Extrait des registres du Conseil d'État, 4 février 1584, cité par A. Grün, *La Vie publique de Michel Montaigne*, op. cit., p. 256.

⁴⁷ Montaigne, *Les Essais*, III, 10, p. 1005.

Montaigne et les jurats passèrent à l'offensive pour dénoncer à leur tour les ententes suspectes entre le président Villeneuve et le sieur de Merville. La requête des jurats en récusation de certains membres du Parlement dénonçait des conflits d'intérêts et une cabale mise en place pour faire élire Merville. Devant l'échec de cette machination, Ram « auroict faict interjecter l'appellation [...] que auroit esté playdée en la Court ». Les jurats accusèrent Ram d'être un mauvais coucheur et de s'être querellé avec leurs « devanciers et conceu contre eulx inimitié mortelle et capitale et mesme se [seroict] jacté que en hayne de ce que ledict Sieur de Merville n'avoict esté esleu mayre il y auroict un gouverneur, voullant comme il est à croire parler dudict sieur ».

176

Six mois plus tard, Montaigne avait fermement pris les commandes de la cité pour un second mandat. Bien qu'il n'ait pas été élu en 1581, il avait désormais acquis une légitimité politique incontestable. Il s'était piqué au jeu des alliances et des intrigues politiques et avait désormais pris la mesure de ses responsabilités. Il semblait d'ailleurs plus fier de sa réélection, qualifiée de rare, que de sa première élection. Il avait été réélu grâce au soutien de la bourgeoisie et l'heure était venue de tenir ses promesses électorales. Tout début de mandat permettant d'annoncer un agenda pour les deux années à venir, Montaigne, au lendemain de sa réélection, cosigna avec les jurats une lettre de remontrances qui ressemblait fort à une liste d'engagements politiques. On y découvre un Montaigne peut-être moins politique et plus à l'écoute des maux de la cité, plus particulièrement en ce qui concerne le problème de la pauvreté, dont on a estimé qu'il touchait à cette époque environ 20 % de la population bordelaise. Le développement économique accéléré des villes durant la seconde moitié du XVI^e siècle avait eu pour effet de vider les campagnes et les « errants » se réfugiaient alors dans les villes ; l'administration municipale était ainsi confrontée à un grave problème de surpopulation et de paupérisation.

Le cahier de doléances daté du 31 août 1583 est l'occasion de rappeler au roi que de « nouvelles occasions et accidents sont survenus à la grande foule du peuple ». Le maire et la jurade expriment le souhait que « toutes impositions doivent être faites également sur toutes personnes, le fort portant le faible, et qu'il soit très raisonnable que ceux qui ont les moyens plus grands, se ressentent de la charge plus que ceux qui ne vivent qu'avec hasard et de la sueur de leur corps ». On croirait lire le programme d'un parti révolutionnaire ! Cette justice sociale désirée par l'administration permettrait aussi de combattre la recrudescence de la criminalité dans la ville. Bordeaux avait aussi payé un fort tribut durant les deux dernières années, notamment le « taillon et cens » pour les gages des présidiaux, mais aussi pour « les extinctions de la traite foraine », la réparation de la tour de Cordouan, le paiement de la Chambre de Justice, sans compter la contribution imposée par le roi pour l'armée du Portugal.

Le maire et les jurats se plaignent que « les plus riches et opulentes familles de ladite ville auraient été exemptes » de ces taxes « pour le privilege prétendu par tous les officiers de justice et leurs veuves, officiers de vos finances, de l'élection, vissénéchaux, lieutenants, officiers de la vissénéchaussée, officiers domestiques de Votre Majesté et des roi et reine de Navarre, officiers de la chancellerie, de la monnaie, de l'artillerie, mortepaies des châteaux et avitailleurs d'iceux ».

La cité a un problème de liquidité et affiche un déficit alarmant. De moins en moins d'argent rentre dans ses caisses. Montaigne dénonce le trop grand nombre de ce qu'on nommerait aujourd'hui des niches fiscales. Les fonctionnaires de la cité pointent plus particulièrement du doigt un arrêt du Parlement solennellement prononcé le 6 avril 1583 qui, comble des passe-droits, déclarait nobles, donc non soumis à imposition, tous les enfants des présidents et conseillers de la cour. Le roi multipliait les largesses envers les parlementaires et leurs familles, mais Bordeaux voyait dans ces gratifications politiques un manque à gagner considérable. C'était aussi de bonne guerre de la part de Montaigne, qui se souvenait sans doute que les parlementaires s'étaient activement mobilisés pour faire capoter sa réélection. Quoi qu'il en soit, ces exemptions nouvelles, accordées pour des raisons purement politiques, s'opposaient à la bonne gestion d'une ville comme Bordeaux, où les marchands et les artisans contribuaient pour une part toujours plus grande à l'impôt. Certes, les familles les plus riches étaient elles aussi exemptes de taxe, les bourgeois étant désormais francs. Devant les exonérations accordées par le roi aux parlementaires et aux bourgeois, la ville devait assujettir encore plus lourdement ceux qui étaient économiquement les moins favorisés : « De façon que désormais quand il conviendra imposer quelque dace [taxe] ou imposition, il faudra qu'elle soit portée par le moindre et le plus pauvre nombre des habitants des villes, ce qui est du tout impossible⁴⁸ ».

La misère qui s'installait à Bordeaux posait aussi le problème de l'approvisionnement en pain. Les jurats réformèrent la réglementation des « fourniers » et des boulangers. Tout fournier devait dorénavant posséder une réserve de blé de trois mois. Si la ville venait à manquer de pain, les fourniers et boulangers devraient verser une amende de 100 livres bordelaises. Une police des farines fut mise en place. Mais c'est, comme on s'en doute, le négoce, la vente et le débit du vin qui retenaient le plus l'attention de l'administration municipale et faisaient l'objet de la majeure partie des réglementations de la cité. Sur cette question, Montaigne était au-devant de la scène et il s'impliqua directement dans l'élaboration et la révision des décrets protégeant les vins de

48 Lettre-remontrance du 31 août 1583, reproduite par Anne-Marie Cocula, *Montaigne, maire de Bordeaux*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1992, p. 51.

Bordeaux⁴⁹. Le nombre de taverniers autorisés à vendre du vin au détail s'élevait à 75 en 1548 ; il fut porté à 120 en 1556. Les taverniers devaient à l'époque recevoir une sorte de licence de débit de boisson et prêter serment devant les officiels de la ville. Ils étaient placés sous l'autorité du maire et des jurats et devaient jurer qu'ils ne « diffameront & ne mettront à vil prix, ou à deffraud le vin des Bourgeois & Habitants de ladite ville⁵⁰ ». Tout débiteur et vendeur de vin devait aussi s'acquitter d'une taxe correspondant à six pots pour chaque barrique de vin débité au détail, en taverne, en hostellerie ou en cabaret.

Durant le second mandat de Montaigne, cette protection des vins de Bordeaux fut renforcée. Par arrêt du 26 juin 1584, il fut décidé que « le vin bourgeois sera plustost vendu que tout autre⁵¹ ». Les vins de Castillon, Montravel, Saint Antoine, Sainte Foy, Saint Pey, Sainte Radegonde, Duras, Gensac, Rauzan, Pujols, Cyvrac, Blaignac ainsi que les côtes de Blaye devaient être clairement marqués « par tous les deux bouts de chascune barrique » et, une fois étiquetés, devaient rester aux faubourgs de la ville (les Chartreux) « et non au dedans icelle ». Chaque tonneau de vin ainsi marqué était taxé 2 sols et 6 deniers. Il fallait protéger la vente des vins bourgeois entre les murs de la cité. Ce protectionnisme des vins de Bordeaux arrangeait bien entendu la bourgeoisie locale et Montaigne se retrouva impliqué à plusieurs reprises dans la rédaction de ces législations de plus en plus strictes qui visaient à promouvoir les crus bourgeois. Les vins du haut pays furent par exemple interdits à la vente dans les tavernes de la ville. Les bourgeois de Bordeaux n'étaient pas autorisés à acheter des vins du haut pays ou de toute autre région sous peine de perdre leur statut. Interdiction était aussi faite de vendre du vin sur la Grave ou le long de la rivière, afin d'éviter les fraudes.

Si le premier mandat de Montaigne fut relativement calme, le maire commença son second terme dans la tourmente, avant de retrouver la routine administrative. Les choses prirent une tournure radicalement différente au milieu de son second mandat, et Montaigne s'éleva au statut d'homme politique national, tirant avantage de son titre de maire pour négocier une paix entre Henri III et Henri de Navarre. La mort subite du duc d'Alençon, le 19 juin 1584, avait en effet changé la donne politique, puisque Navarre devenait soudainement l'héritier présomptif du trône de France. Dès ce moment, Montaigne fréquenta des personnages d'un autre calibre, tels

49 Voir R. Trinquet, « Quand Montaigne défendait les privilèges des vins de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux*, nouvelle série, n° V, 1956, p. 263-266.

50 *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux*, op. cit., p. 179.

51 *Ibid.*, p. 186.

Duplessis-Mornay, Navarre ou Corisande d'Andoins. Très vite, sa fonction de maire fut reléguée à l'arrière-plan : il jouait désormais dans la cour des grands. La fin de l'année 1584 fut par exemple marquée par un rapprochement entre Montaigne et Henri de Navarre. Trois rencontres avec ce dernier permirent à Montaigne de recadrer ses ambitions politiques. Le paroxysme du pouvoir politique de Montaigne date en effet du début décembre 1584, lorsqu'il reçut le Béarnais en son château. Le livre de raison de Montaigne fait une brève relation de cette visite.

Ce rapide aperçu de la vie quotidienne de Montaigne à la tête de la mairie de Bordeaux nous permet d'interroger le lien entre cette expérience de la vie publique et la rédaction des *Essais*. L'humaniste avait pleinement goûté l'allégresse de la victoire et avait également vécu la déception de la défaite. S'il avait abordé son premier mandat avec une franche conviction politique qui le plaçait résolument du côté de la noblesse à laquelle il aspirait, la réalité de l'administration de la cité le conduisit rapidement à adopter une politique plus pragmatique, en contradiction avec ses propres aspirations. Il fit preuve de pragmatisme en s'alliant avec la bourgeoisie et en acceptant les exigences politiques d'une classe qui se préoccupait certes de liberté, mais d'une liberté toute tournée vers les marchandises et le négoce.

Ce n'est qu'après 1585 que la carrière politique de Montaigne fut passablement compromise, sans pour autant être totalement interrompue. Ses déboires à la mairie de Bordeaux le conduisirent à formuler une nouvelle conception de son activité littéraire. Le troisième livre des *Essais* – rédigé entre 1585 et 1588 – nous offre ainsi plusieurs témoignages de cette désillusion envers les offices publics et les récompenses honorifiques. Montaigne révèle ainsi une attitude nouvelle envers les « devoirs d'honneur » et la « contrainte civile » :

Or je tiens qu'il faut vivre par droit et par auctorité, non par grace. Combien de galans hommes ont mieux aimé perdre la vie que la devoir ! Je fuis à me submettre à toute sorte d'obligation, mais sur tout à celle qui m'attache par devoir d'honneur. Je ne trouve rien si cher que ce qui m'est donné et ce pourquoy ma volonté demeure hypothéquée par tiltre de gratitude, et reçois plus volontiers les offices qui sont à vendre. Je croy bien : pour ceux-cy je ne donne que de l'argent ; pour les autres je me donne moy-mesme. Le neud qui me tient par la loy d'honesteté me semble bien plus pressant et plus poissant que n'est celuy de la contrainte civile⁵².

Ainsi se résume le bilan politique d'un administrateur humaniste de la cité.

⁵² Montaigne, *Les Essais*, III, 9, p. 966.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BARON, Hans, *The Crisis of the Early Italian Renaissance: Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955.
- , *In Search of Florentine Civic Humanism: Essays on the Transition from Medieval to Modern Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- BARRAL-BARON, Marie, « Du rêve à l'enfer : Érasme et Bâle », dans Francine-Dominique Liechtenhan (dir.), *Histoire, écologie et anthropologie. Trois générations face à l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, PUPS, 2011, p. 117-135.
- BENEDICT, Philip (dir.), *Cities and Social Change in Early Modern France*, London, Unwin Hyman, 1989.
- BERCHTOLD, Alfred, *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, Lausanne, Payot, 1990.
- BERENGO, Marino, *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medio Evo ed Età moderna*, Turino, Einaudi, 1999.
- BERTRAND, Gilles, et TADDEI, Ilaria (dir.), *Le Destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne | Il destino dei rituali. «Faire corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome, École française de Rome, 2008.
- BOONE, Marc, *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2010.
- BOONE, Marc, et PRAK, Maarten (dir.), *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et Temps modernes)*, Louvain, Garant, 1996.
- BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro, et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004.
- BRABANT, Margaret (dir.), *Politics, Gender, and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, Boulder, Westview Press, 1992.
- BRYANT, Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.
- BULST, Neithard, et GENET, Jean-Philippe (dir.), *La Ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- CHAIX, Gérald (dir.), *La Ville à la Renaissance. Espaces, représentations, pouvoirs*, Paris, H. Champion, 2008.
- CHEVALIER, Bernard, *Les Bonnes Villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

- CHIABÒ, Maria, D'ALESSANDRO, Giuisi, PIACENTINI, Paola, et CONCETTA, Ranieri (dir.), *Alle origini della nuova Roma: Martino V (1417-1431). Atti del convegno (Roma 2-5 marzo 1992)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.
- CLARK, Peter, et LEPETIT, Bernard (dir.), *Capital Cities in their Hinterlands in Early Modern Europe*, Aldershot/Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1996.
- COCULA, Anne-Marie, *Montaigne, maire de Bordeaux*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1992.
- COOPER, Richard, « Poetry in Ruins: The Literary Context of du Bellay's Cycles on Rome », *Renaissance Studies*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 156-166.
- COSTE, Laurent, « Les jurats de Bordeaux et Montaigne (1581-1585) », *Nouveau Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, 2008, p. 301-323.
- , *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Venise, une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- , *Les Villes vivantes. Italie, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, École française de Rome, 2003.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, et LECUPPRE-DESJARDIN, Élodie (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XV^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.
- D'AMICO, John F., *Renaissance Humanism in Papal Rome: Humanists and Churchmen on the Eve of Reformation*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1983.
- DANESI SQUARZINA, Silvia (dir.), *Roma, centro ideale della cultura dell'antico nei secoli XV e XVI: da Martino V al sacco di Roma 1417-1527*, Milano, Electa, 1989.
- DESCIMON, Robert, « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quartieriers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVI^e siècle », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, PUPS, 2004, p. 153-186.
- DIEFENDORF, Barbara B., *Paris City Councillors in the Sixteenth Century: The Politics of Patrimony*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
- ENGEL, Evamaria, LAMBRECHT, Karen, et NOGOSSEK, Hanna (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 1995.
- ESPINOSA, Aurelio, *The Empire of the Cities: Emperor Charles V, the Comunero Revolt, and the Transformation of the Spanish System*, Leiden/Boston, Brill, 2009.
- FINLEY-CROSWHITE, S. Annette, *Henry IV and the Towns: The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FIORE, Francesco Paolo (dir.), *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento*, Milan, Skira, 2005.

- GENSINI, Sergio (dir.), *Roma capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini, 1994.
- GILLI, Patrick, LE BLÉVEC, Daniel, et VERGER, Jacques (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leiden/Boston, Brill, 2007.
- GUGGISBERG, Hans R., *Basel in the Sixteenth Century: Aspects of the City Republic before, during and after the Reformation*, St. Louis, Center for Reformation Research, 1982.
- HANKINS, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism: Reappraisals and Reflexions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- LE GALL, Jean-Marie (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude, *L'Autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XIX-XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude (dir.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIII^e-XV^e siècle. Actes du colloque de Rome (1^{er}-4 décembre 1986)*, Rome, École française de Rome, 1989.
- McKELLAR, Elizabeth, *The Birth of Modern London: The Development and Design of the City, 1660-1720*, Manchester/New York, Manchester University Press, 1999.
- MUIR, Edward, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- NAGLE, Jean, « François I^{er} et la Nouvelle Rome (1528-1547) », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 93-104.
- NAUWELAERTS, Marcel, « Érasme et Gand », *De Gulden Passer*, n° 47, 1969, p. 152-177.
- OERI, Hans Georg, « Erasmus und Basel », *Basler Stadtbuch*, n° 107, 1986, p. 156-157.
- RAMSEY, Paul A. (dir.), *Rome in the Renaissance. The City and the Myth*, Binghamton, Center for Medieval and Early Renaissance Studies, 1982.
- RANDALL, Michael, *The Gargantuan Polity: On the Individual and the Community in the French Renaissance*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.
- RICHARDS, E. J., « Where are the Men in Christine de Pizan's *City of Ladies*? Architectural and Allegorical Structures in Christine de Pizan's *Livre de la Cité des Dames* », dans Renate Blumenfeld-Kosinski, Kevin Brownlee, Mary Speer et Lori Walters (dir.), *Translatio Studii. Essays by his Students in Honor of Karl D. Uitti for his Sixty-Fifth Birthday*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 2000, p. 221-243.
- RODOCANACHI, Emmanuel, *Les Institutions communales de Rome sous la papauté*, Paris, Picard, 1901.
- ROSSEAUX, Ulrich, *Städte in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.
- SCHILLING, Heinz, *Die Stadt in der frühen Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993.
- SPERLING, Jutta, *Convents and the Body Politic in Late Renaissance Venice*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- TREXLER, Richard C., *Public Life in Renaissance Florence*, New York, Academic Press, 1980.

TRINQUET, Roger, « Quand Montaigne défendait les privilèges des vins de Bordeaux »,
Revue historique de Bordeaux, nouvelle série, n° V, 1956, p. 263-266.

Index

- A** _____
- Acciaiuoli, Donato 33, 45
Accursius 144
Aegidius, Petrus *voir* Gillis, Pieter
Alberti, Leon Battista 123-124, 134, 184, 186
Albertini, Rudolf 244
Albizzi (famille) 36-37
Albon, Jacques d' (maréchal de Saint-André) 75
Alciat, André 143-152
Alcuin 90, 215
Alesme, Geoffroy d' 164, 167
Althusius, Johannes 238, 246, 248-249
Amalteo, Giovanni Battista 273
Amboise, Georges d' 72, 165, 204, 263, 297
Ambroise (saint) 273, 285-286
Amerbach, Boniface 115-116, 121
Ammonio, Andrea 114
Andoins, Corisande d' 179
Androuet du Cerceau, Jacques 226, 229, 232-235
Aneau, Barthélemy 75, 141-143, 150, 152, 232
Anjorant, Jean 67, 69
Anjou, François d' 25, 27-28
Anjou-Duras, Ladislas d' 130
Antoniano, Silvio 273, 275
Aragazzi, Bartolomeo 134
Aristote 43, 92, 102, 111-113, 184, 240, 246, 275-276
Arnolfo di Cambio 38
Aubigné, Théodore Agrippa d' 221
Audebert, Germain 209, 213
Audebert, Nicolas 203, 209, 213
Augustin (saint) 43, 93-94, 153, 281
Ausone 206-210, 217-219, 290, 296
- B** _____
- Bade, Josse 67
Badoer, Federico 245
Barbon, Nicholas 250
Barzizza, Gasparino 132
Bascapè, Carlo 282, 286
Bavière, Isabeau de 89, 91
Bayguera, Bartolomeo 128-129, 131
Béatrizet, Nicolas 234-235
Beauregard, Thomas de 173
Béda, Noël 117, 140
Bellay, Guillaume du 187, 190
Bellay, Jean du 181-199, 236, 242
Bellay, Joachim du 56, 58, 193, 195-196, 205, 216, 225-226, 228-229
Bellay, Marie du 186
Bellay, Martin du 186, 190
Belleforest, François de 212, 232
Bellièvre, Pomponne de 83
Bembo, Pietro 201
Berland, Pey 300
Bertrand, Nicolas 35, 231
Bessarion, Basilius 113
Biondo, Flavio 124
Boccalini, Traiano 249
Bodin, Jean 241-242
Boèce 43
Bogucka, Maria 249
Boileau, Nicolas 204

- Bonaventure (saint) 80
 Bonfons, Nicolas 212, 242
 Boniface IX 129
 Boone, Cornelis 21
 Borromée, Charles 269-275, 277-288
 Borromée, Frédéric 288
 Boscoli, Pier Paolo 279
 Bossche (famille) 21
 Botero, Giovanni 246-247
 Bouchet, Jean 231
 Bouliers, François de 185, 194, 197-198
 Bourbon, Charles de 58, 189, 220
 Bourbon, Marie de 91
 Bourbon, Nicolas 213
 Boutray, Raoul 203-204
 Brach, Pierre de 205-208, 216-220, 296, 299
 Brantôme, Pierre de Bourdeille 159, 199
 Brie, Germain de 195
 Bruni, Leonardo 37, 43, 45, 126, 130-132, 135, 203, 238, 258
 Bruschius, Gaspar 210
 Buchanan, George 291-292, 294
 Budé, Catherine 69
 Budé, Dreux I (secrétaire du roi) 66-67
 Budé, Dreux II (trésorier et garde des chartes) 66-67
 Budé, Dreux III (avocat du roi aux Requêtes de l'Hôtel) 69
 Budé, Guillaume 47, 53-54, 61-70, 141, 144-147, 152, 212
 Budos, Raymond (jurat de Bordeaux) 175
 Buonaccorso da Montemagno 42, 44-45
- C** _____
- Calvete de Estrella, Juan Cristobal 15
 Calvin, Jean 69, 110, 145
 Calvo, Marco Fabio 230, 235
 Camerarius, Joachim I^{er} 210
 Campanella, Tommaso 140-143, 150-152, 202
 Canisius, Pierre 110
 Capiton, Wolfgang Fabricius 115, 117
 Caprariis, Vittorio de 241
 Carrion, Louis 211
 Catherine de Médicis 57, 72, 81, 181-182, 186, 197
 Celtis, Conrad Pickel 203
 Cesano, Gabriele 132, 242
 Champier, Symphorien 231
 Chappuys, Gabriel 202
 Charlemagne 215-216
 Charles VI 89, 91, 100
 Charles VII 72, 219
 Charles VIII 65, 73, 187, 218
 Charles IX 59, 72, 76-77, 80, 86, 157, 164, 207, 232, 254, 264, 289, 296-297
 Charles le Téméraire 20-21, 23
 Charles Quint 19, 25-27, 113, 115, 243
 Chartier, Alain 101
 Chasseneux, Barthélemy de 145, 231
 Chastellain, Georges 21-22
 Chesneau, Nicolas 232
 Christian IV (roi du Danemark) 210
 Christine de Pizan 89-107
 Chrysoloras, Manuel 128, 137-138
 Chytraeus, Nathan 209-211, 213-214
 Ciceri, Francesco 276
 Cicéron 41, 43, 111, 203, 272, 274-276
 Claveau, Jean de 164, 175
 Clément VII 201
 Clément VIII 86
 Cock, Hieronymus 30, 226
 Cognet, Ange 212
 Col, Gontier 98
 Coligny, Gaspard de 263
 Colli, Ippolito de 246
 Colonna, Giovanni 127
 Cosme I 184, 197

Compans (capitaine) 265
Corio, Giulio Cesare 285
Corrozet, Gilles 212, 266
Cottereau, Claude 193
Cursol, Guillaume de 164
Curtius, Robert 205

D

Darnal, Jean 160, 173
Dati, Gregorio 39, 41, 45
De Schryver, Corneille 17
Démosthène 276
Diane de Poitiers 75, 196
Dioclétien 155, 195, 236
Dolet, Étienne 193
Donato, Pietro 132
Doni, Antonfrancesco 202
Drac, Adrien du 195
Du Bellay *voir* Bellay
Du Bourg, Anne 59
Du Chesne, Léger 212
Du Choul, Guillaume 225, 231-235
Du Haillan, Bernard de Girard 208
Du Mortier 58
Du Pérac, Étienne 235-236
Dumesnil, Baptiste 57
Dunoyer, Pierre 173
Dupérier, Pierre 164
Duplessis, Bertrand 173
Duplessis-Mornay, Philippe de 167, 179
Duprat, Antoine 63, 204
Durand, Jean-Étienne 232
Durazzo, Charles de 239-240

E

Épictète 269, 272
Érasme 16, 17, 109-122, 213, 291
Errault, François 67
Esprinchard, Jacques 214, 218-219
Este, Hercule d' 185
Este, Hippolyte d' 186, 191

Estienne, Charles 230-231
Eugène IV 124
Euripide 276
Eymar, Joseph 172-173
Eyquem, Pierre 163, 165

F

Faber, Johann 117
Fabricius, Georg 209-210
Farnèse, Alexandre 187, 190, 192
Ferdinand I^{er} 117
Fiano, Francesco da 126-127, 129
Ficin, Marcile 110, 112
Figliodone, Danese 283
Filelfo, Francesco 33
Foix, Germain-Gaston de 157
Foix, Paul de 155
Fonseca, Alphonse 120-121
Forcatel, Étienne 232
Fort, Mathelin 164
Foucault, Michel 247
François I^{er} 51, 53, 58, 61-63, 65-66, 140,
188-190, 197, 204, 215, 230, 232, 255-256
Frédéric II 57
Froben, Johann 115, 120-121

G

Gaius Caesar 146
Galesino, Pietro 270
Galland, Pierre 215
Galopin, Jean 164
Ganay, Jean de 53
Garnier, Robert 232
Gémiste Pléthon, Georges 113
Gerson, Jean 100-101
Giese, Tiedmann 203
Gilles de Rome 102
Gillis, Pieter 17
Giocondo, Giovanni da Verona 213
Giovio, Paolo 188
Giussani, Giovanni Pietro 271

Góis, Damião de 203
 Gontaud Biron, Arnaud de 159-160, 162, 175
 Gonzague, Gonzaga 201, 283
 Gottifredi, Bruto 182
 Gottifredi, Pompeo 182
 Gouvéa, André 291
 Graunt, John 250
 Grégoire XIII 201, 284-285, 287
 Grévin, Jacques 205, 228
 Grotius, Hugo 153
 Guadagni, Marino 134
 Gualterio, Sebastiano 196
 Guicciardini, Francesco 187, 239, 241
 Guillaume d'Orange 27
 Guise, Charles de 187-188, 193, 196
 Guise, Henri de 254
 Guyot, Claude 253, 263-264, 266

H

Harvey, Gabriel 250
 Hédion, Caspar 117
 Heemskerck, Maarten van 30
 Heere, Lucas d' 27
 Henri II 47, 50, 54-59, 62, 71-73, 75-76, 166, 181-182, 186, 190, 192-193, 195, 198-199, 219, 225-226, 232, 293
 Henri III 83, 156-159, 161, 167, 172, 178, 202, 220-221
 Henri IV 64, 72, 77-78, 83-86, 219, 296
 Hentzner, Paul 214
 Hermogenianus 147
 Hessus, Helius Eobanus 203
 Hogenberg, Frans 28, 30
 Holbein, Hans 116
 Homère 256
 Hondt, Jean de 119-120
 Horace 209

I

Innocent VII 125-126, 130, 134-135

Isocrate 274

J

Jean III le Pieux 291
 Jean XXIII 128, 130, 133, 136
 Jean Chrysostome (saint) 274
 Jean de Hanville 205
 Jean de Meung 98
 Jeanne d'Arc 216
 Jeanne, reine de Naples 240
 Jérôme (saint) 43, 209
 Jules III 191, 230
 Jules César 137, 147, 182-183, 205, 259
 Julien 55-56
 Justinien I^{er} 43, 145-147
 Juvénal 204
 Juvenibus, Domenico de 182

K

Keysere, Pieter de 18
 Knobelsdorf, Eustache von 203-204, 213, 215-216

L

L'Advocat, Henry de 265
 La Boétie, Étienne de 156, 208, 217
 La Chassigne, Geoffroy de 51-52, 208, 220
 La Loupe, Vincent de 52
 La Planche, Louis Régnier de *voir* Régnier de la Planche, Louis
 Lafréry, Antoine 226-228, 234-236
 Lagebaston, Jacques Benoist de 159, 173, 208, 289-290, 295-296
 Langes, Jean de 173
 Lansac, Guy de 175
 Lapeyre, Jean de 164
 Laroque, Raymond de 164
 Laski, Johannes 116
 Latini, Brunetto 32
 Le Lieur, Germain 67

- Le Lieur, Roberte 66, 69
 Le Maistre, Gilles 50, 54
 Le Picart (famille) 66-67, 70
 Le Prestre, Claude 265
 Le Sueur, Jean 263
 Leconte, Antoine 67
 Lemaître, Alexandre 167, 247, 250
 Léon X 201, 230
 Léonard de Vinci 185
 L'Estoile, Pierre de 68, 220-221
 Lescalopier, Nicolas 54
 Lestonnac, Jeanne de 173
 Lestonnac, Richard de 173
 L'Hospital, Michel de 48, 58-59, 68-69,
 193, 195-196, 261, 266, 294
 Ligorio, Pirro 195-198, 230, 235
 Lipse, Juste 211
 Lonato, Pietro Antonio 284-285, 287
 Lorenzetti, Ambrogio 41
 Lorraine, Charles, cardinal de 253-254,
 258, 262-263, 265
 Loschi, Antonio 124, 126-127
 Louis II d'Anjou 130
 Louis IX 91
 Louis XIII 73
 Louis XIV 64
 Louis d'Orléans 194
 Loynes, François de 67
 Luc (saint) 113
 Lucien de Samosate 111, 202
 Lucrece 272
 Lupset, Thomas 141, 152
 Lurbe, Gabriel de 162, 167, 219
 Luther, Martin 116
 Lycurgue 113
M
 Machiavelli, Niccolò 33, 217, 240-241
 Macrobe 43
 Maioragio, Marc'Antonio 275
 Mandelot, François de 83
 Manetti, Giannozzo 32-34
 Manuce, Alde 201
 Maramaldo, Landolfo 133
 Marcellus 231
 Marcus Fabius Calvus 230
 Marie Stuart (reine d'Écosse) 57
 Marino, Giambattista 204
 Marle, Henri de 52
 Marot, Clément 213
 Martin V (Oddone Colonna) 125-126,
 129
 Martini, Simone 41
 Massaini, Carlo 186
 Matignon, Jacques Goyon de 158-160,
 162, 166, 169-172, 218
 Matthieu, Pierre 78, 84-85
 Maximilien d'Autriche 19-20, 22
 Médicis, Catherine de *voir* Catherine de
 Médicis
 Médicis, Côme de *voir* Cosme I
 Médicis, Julien de 181-182, 184
 Melissus, Paul Schede 210
 Méréault, Jean 263-264
 Merle, Léon de 173
 Merville, sénéchal de 169-176
 Mesmes, Henri de 156
 Millanges, Simon 158, 163, 207, 292
 Minos 113
 Moneins, Tristan de 51, 293
 Montaigne, Geoffroy de 173
 Montaigne, Jean 52
 Montaigne, Michel de 155-179, 205-
 206, 211-213, 217
 Montferrand, Charles de 172
 Montluc, Blaise de 191, 206
 Montmorency, Anne de 181-182, 186-
 188, 191-195, 197
 Montmorency, François de 253, 255,
 259, 262-265

- More, Thomas 17, 68, 112, 140-143, 150-152, 202, 301
- Moreau, Jean 190
- Morelli, Giovanni di Pagolo 33-34, 39-40
- Münster, Sebastian 203
- N** _____
- Naujoks, Eberhard 243
- Niccoli, Niccolò 130
- Nogaret de La Valette, Jean-Louis de (duc d'Épernon) 83
- O** _____
- Œcolampade, Jean 117
- Olivier, François 56
- Oporinus, Johannes 209
- Ormaneto, Nicolò 277-278
- Orsini, Fulvio 209
- Orsini, Giordano 129, 134-135, 137
- Ortelius, Abraham 17
- Ovide 204-205
- P** _____
- Palmieri, Matteo 33-34, 38, 40, 42, 44-45
- Pandolfini, Filippo 33
- Panigarola, Francesco 269
- Paraclese 116
- Paradin, Guillaume 164, 219
- Paschal, Pierre de 225, 229, 232
- Pasquier, Étienne 47, 212
- Passerat, Jean 213
- Paul (saint) 109, 114, 281
- Paul III 194, 232
- Paul IV 186
- Paulin (évêque de Bordeaux) 218
- Pellegrino, Alessandro 272
- Pelletier, Thomas 221-222
- Pellican, Conrad 117
- Perrin, François 228, 231
- Pérusse d'Escars, Jacques de (sieur de Merville) *voir* Merville, sénéchal de
- Pétrarque, Francesco Petrarca 127, 129, 205
- Philippe II 25-27, 286
- Philippe IV le Bel 23, 54, 91, 216
- Philippe le Bon 20
- Pic de la Mirandole, Jean 143
- Piccolomini, Alessandro 192
- Pie II 114
- Piglio, Benedetto da 136-137
- Pirovano, Filippo 288
- Pithou, Pierre 189, 292
- Plantin, Christophe 17, 25-27
- Platina, Il 270
- Platon 111-115, 121-122, 202, 208, 258, 274
- Plaute 212
- Pogge, Le 124, 126, 128, 131, 134, 258
- Poliziano, Angiolo 33
- Polybe 53, 240
- Pontac, Jean de 173
- Porcari, Stefano 34, 42-43, 45
- Potier, Marie 173
- Prévost de Sansac, Antoine 170, 173, 206
- Prévost, Pierre 263-264
- Q** _____
- Quintilien 203, 276
- R** _____
- Rabelais, François 139-154, 183, 186, 194-196, 199, 202, 230
- Raemon, Florimond de 300
- Ram, Thomas de 174, 176
- Rangoni, Costanza 207
- Régnier de La Planche, Louis 253, 256-258, 260-261, 266
- Régnier, Pierre 164
- Resende, André de 203
- Reusner, Jeremias 210
- Reusner, Nikolaus von 210-211, 214
- Rhenanus, Beatus 115

Riant, Denis 54
 Riccardi, Giacomo 288
 Ritio, Ennio 276-277
 Ritsere, Willem de 21
 Romulus 52, 129
 Roussel, Gérard 140
 Rubys, Claude de 80-82
 Rutilius Namatianus, Claudius 209

S _____

Sacchetti, Franco 34, 38-40
 Saint-André, Pierre de 58, 75
 Saint-Gelais, Louis de (sieur de Lansac)
 191
 Salamanca, Antonio 227
 Salisbury, Jean de 90, 94-96
 Salla, Pierre 231
 Salm, comte de 210
 Salutati, Coluccio 38, 43, 45, 128-129,
 239
 Sanguin, Jean 253, 263-264
 Sannazar, Jacopo Sannazaro 213
 Sansovino, Francesco 202, 245
 Savelli, Horace 182
 Savoie, Charles-Emmanuel de (duc de
 Nemours) 51, 59, 83, 85
 Savoie, Louise de 63
 Savonarole, Jérôme 240
 Sbruli, Riccardo 203
 Scala, Bartolomeo 33
 Scaliger, Jules César 207-208, 210-213,
 292
 Scépeaux, François de (maréchal de
 Vieilleville) 81
 Scève, Maurice 71, 73-76, 232
 Scheurl, Christoph 245
 Séguier, Pierre 49-50, 54, 56
 Sénèque 43, 225
 Serlio, Sebastiano 230-231
 Serristori, Averrardo 184

Simeoni, Gabriello 225, 235
 Socrate 121, 279
 Solon 113, 258
 Sonnius, Michel 232
 Speciano, Cesare 285
 Stefaneschi, Pietro 136-137
 Stigel, Johannes 210
 Stoa, Giovanni Francesco Conti 204-205,
 216
 Strada, Giacomo 235
 Strazel, Jacques 215
 Strozzi, Pierre 191
 Sylvius, Jacques Dubois, dit 215

T _____

Taegio, Bartolomeo 276-277, 279-281,
 283
 Termes, Pierre de 173
 Themistocles 242
 Thomas (saint) 43
 Thou, Christophe de 67, 212
 Thou, Jacques Auguste de 68, 220-221
 Timothée (saint) 114
 Tiraqueau, André 52, 195
 Tolomei, Claudio 242
 Treihes, François 164
 Trotti, Camillo 284, 287
 Turnmet, Jehan 164
 Turquam, Robert 63

U _____

Ulpian 146, 153

V _____

Vaillac, capitaine 165, 170-172
 Valier, Agostino 273, 275
 Van Buchel, Arnold 211-214, 218, 220-
 221
 Van der Noot, Jan 225-226
 Van der Meersch, Clays 21
 Vannozi, Bonifazio 247-249

- Varron 272
 Vatable, François 215
 Vergerio, Pietro Paolo (l'Ancien) 123, 126-127
 Verino, Ugolino 203
 Vico, Enea 228
 Vigneulles, Philippe de 231
 Villeneuve, Jean de 170, 173, 175-176
 Villiers, Pierre de 27
 Vinet, Élie 207-208, 232, 289-302
 Virey, Claude-Énoch 213
 Virgile 205
 Viroli, Maurizio 244
- Visconti, Galeazzo 276-277
 Visconti, Gaspare 288
 Vredeman De Vries, Hans 27-28
- W** _____
 Wechel, Chrétien 203, 209
 Wielant, Philips 23-24
- Z** _____
 Zabarella, Francesco 132
 Zasius, Ulrich 147
 Zwinger, Theodor 210
 Zwingli, Ulrich 109-110, 117

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan	

PREMIÈRE PARTIE CULTURES POLITIQUES, CULTURES HUMANISTES

De la politique à l'humanisme : la culture publique à Gand et à Anvers aux xv ^e et xvi ^e siècles.....	11
Marc Boone & Anne-Laure van Bruaene	
Entre humanisme et politique : la cité du lys dans les discours d'investiture de la Seigneurie florentine au Quattrocento.....	31
Ilaria Taddei	
L'imaginaire politique du parlement de Paris sous Henri II, sénat de la capitale.....	47
Marie Houllemare	
Cité humaniste, <i>id est</i> cité absolutiste ? Paris et Guillaume Budé (26 janvier 1468- 22 août 1540), prévôt des marchands en 1522	61
Robert Descimon	
Lyon se présente à son roi : les joyeuses entrées de 1548, 1564 et 1595	71
Barbara B. Diefendorf	

DEUXIÈME PARTIE L'HUMANISTE DANS LA CITÉ

En quoi la ville est-elle un espace féminin et féministe ? Les corps politiques de Christine de Pizan	89
Daisy Delogu	
Érasme et la cité humaniste : de l'idéal platonicien à la désillusion bâloise ...	109
Marie Barral-Baron	
L'émergence de l'idéal humaniste de la <i>Roma instaurata</i> dans le contexte curial de la fin du Grand Schisme.....	123
Clémence Revest	
Sur la ville trop humaine chez Rabelais.....	139
Michael Randall	

« Messieurs de Bordeaux m’esleurent maire de leur ville » : Montaigne, administrateur humaniste.....	155
Philippe Desan	
Entre cité pacifiée et cité menacée : construction et représentations de la ville chez le cardinal Jean du Bellay.....	181
Loris Petris	
La cité humaniste : topiques urbaines et tradition hodoeporique à la fin de la Renaissance.....	201
Jean Balsamo	

TROISIÈME PARTIE CITÉS DIVISÉES, CITÉS RECONSTRUITES

	Ville ruinée, ville reconstituée.....	225
	Richard Cooper	
316	Durée, stabilité et grandeur urbaine : De la cité humaniste à la métropole moderne.....	237
	Cornel Zwierlein	
	Ville imaginaire et conflit politique dans <i>Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy</i>	253
	Tatiana Debbagi Baranova	
	Des disputes humanistes à l’oraison silencieuse ? Les contradictions de la rhétorique élitaire à l’époque de Charles Borromée.....	269
	Marie Lezowski	
	Être humaniste dans une cité traumatisée et divisée : Élie Vinet à Bordeaux pendant les guerres de religion (1562-1587).....	289
	Grégory Champeaud	
	Orientations bibliographiques.....	303
	Index.....	307
	Table des matières.....	315